

Rapport d'activité 2007

Corporate governance

Mobistar accorde beaucoup d'importance à la bonne gouvernance et confirme sa volonté de se conformer au Code Belge de Gouvernance d'Entreprise. Dans ce cadre, Mobistar a publié la troisième version de sa Charte de gouvernance d'entreprise sur son site Internet le 9 novembre 2007.

La société estime que sa Charte de gouvernance d'entreprise ainsi que le présent Chapitre de gouvernance d'entreprise reflètent à la fois l'esprit et les prescriptions du Code Belge de Gouvernance d'Entreprise.

Dans la Charte de gouvernance d'entreprise, la société explique qu'elle a choisi de ne pas dévier de la définition légale d'administrateur indépendant telle que prévue par l'article 524 du Code des sociétés, par souci de clarté et de cohérence avec les dispositions légales belges. La société a donc choisi de ne pas se référer à la définition d'«administrateur indépendant» telle que prévue par le Code Belge de Gouvernance d'Entreprise (section 2.3). La société se réserve également la possibilité de lancer des plans d'actions en début d'année et de les soumettre a posteriori

à l'Assemblée Générale. Hormis ces points, il n'y a aucune dérogation vis-à-vis du Code.

Mobistar souhaite encourager et faciliter la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale annuelle. A cette fin, elle a décidé d'utiliser pour la quatrième fois la procédure de la date d'enregistrement qui évite aux actionnaires de bloquer leurs actions pendant plusieurs jours (et ceci en combinaison avec la procédure «classique» de dépôt).

1. La composition du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est composé d'un maximum de 18 administrateurs suivant l'article 13 des statuts de la société.

Au 31 décembre 2007, le conseil était composé de 12 membres dont 4 administrateurs indépendants. Il n'y a pas de limite d'âge instaurée au sein du conseil.

Nom	Qualité	Fonction principale	Age	Nationalité	Fin mandat
Jan Steyaert	Président	Administrateur de sociétés	62	Belge	2008
Bernard Moschéni ^{(1) (2)}	Administrateur	Directeur Général Mobistar	55	Française	2008
Sparaxis ^{(3) (4)}	Administrateur				2008
Eric Dekeuleneer ⁽³⁾	Administrateur	CEO Credibe CEO Fondation Universitaire	55	Belge	2008
Philippe Delaunois ⁽³⁾	Administrateur	Administrateur de sociétés	66	Belge	2008
Christina von Wackerbarth ⁽³⁾	Administrateur	Administrateur de sociétés	53	Belge	2008
Vincent Brunet ^{(1) (6)}	Administrateur	VP Performance Support (FT)	44	Française	2008
Olaf Swantee ^{(1) (8)}	Administrateur	EVP Europe/Moyen-Orient (FT)	41	Néerlandaise	2008
Brigitte Bourgoïn ⁽¹⁾	Administrateur	EVP Personal (FT)	54	Française	2008
Bertrand du Boucher ^{(1) (7)}	Administrateur	VP Finance (FT)	54	Française	2008
Gervais Pellissier ^{(1) (9)}	Administrateur	CFO (FT)	48	Française	2008
Wirefree Services Belgium ^{(1) (5)}	Administrateur				2008

(1) Administrateurs représentant l'actionnaire majoritaire (Wirefree Services Belgium).

(2) Administrateur chargé de la gestion journalière.

(3) Les administrateurs indépendants ont signé une déclaration indiquant qu'ils respectent les critères d'indépendance mentionnés à l'article 524 §4 du Code des sociétés.

(4) La société Sparaxis est liée à la SRIW (Société Régionale d'Investissement de Wallonie) et est représentée par Monsieur Eric Bauche (Conseiller du Comité de Direction de la SRIW).

(5) La société Wirefree Services Belgium est représentée par Monsieur Aldo Cardoso (Administrateur indépendant d'Orange SA).

(6) Monsieur Vincent Brunet a été nommé par l'Assemblée Générale du 2 mai 2007 (il avait été coopté par le Conseil d'Administration lors de la réunion du 6 février 2007).

(7) Monsieur Bertrand du Boucher a été nommé par l'Assemblée Générale du 2 mai 2007 (il avait été coopté par le Conseil d'Administration lors de la réunion du 9 mars 2007).

(8) Monsieur Olaf Swantee a été coopté par le Conseil d'Administration lors de la réunion du 23 octobre 2007.

(9) Monsieur Gervais Pellissier a été coopté par le Conseil d'Administration lors de la réunion du 6 décembre 2007.

Présentation des administrateurs nommés en 2007:

Olaf Swantee, Vice-Président Exécutif, France Télécom

Olaf Swantee est membre du Comité de Direction du groupe France Télécom. Il est responsable des activités de téléphonie mobile, ainsi que des performances financières et opérationnelles du groupe France Télécom au Royaume-Uni et dans la région Europe et Moyen-Orient (EME). Auparavant Vice-Président de Hewlett-Packard (HP) et Directeur adjoint chargé des ventes aux entreprises et des logiciels en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique, Olaf Swantee a contribué à faire de HP l'un des leaders mondiaux de l'industrie informatique.

Fort d'une expérience de 17 ans dans les technologies de l'information, il a occupé des postes à responsabilité dans les domaines de la vente et du marketing chez Compaq et Digital Equipment Corporation, à la fois en Europe et aux États-Unis. Travaillant tant à l'échelle nationale qu'européenne ou internationale, il a fortement contribué au développement commercial de ces entreprises au niveau mondial sur des marchés matures. Né en 1966 aux Pays-Bas, Olaf Swantee est diplômé d'Économie et titulaire d'un MBA européen obtenu en 1989 à l'École Européenne des Affaires (Paris).

Bertrand du Boucher, Vice-Président Finance & Strategy Europe & Middle East, France Télécom

Consultant dans le secteur des technologies de l'information depuis 1979, Bertrand du Boucher a rejoint le groupe France Télécom en 1994. Il y a exercé la fonction de Directeur – technologies de l'information (France Télécom Mobile Services) puis assumé en 1998 la direction du département technologies de l'information de FTMI, la société holding dédiée au développement des activités de téléphonie mobile en dehors de la France. Chief Financial Officer d'Orange International durant sept années, il exerce depuis septembre 2007 les fonctions de Vice-Président Finance & Strategy au sein de la division Europe & Middle East du groupe France Télécom. Bertrand du Boucher est diplômé de l'Institut Supérieur du Commerce de Paris.

Vincent Brunet, Vice-Président, Performance Support, Line of Business Personal, France Télécom

Vincent Brunet a exercé depuis 1998 diverses fonctions tant opérationnelles que stratégiques dans le secteur des télécommunications dans un environnement international (Europe, Moyen-Orient, Asie). Depuis 2007, il est en charge du support à la performance de l'activité de téléphonie mobile des filiales du groupe France Télécom dans la zone Europe et Moyen-Orient (EME). Il est titulaire d'un diplôme d'ingénieur de l'École Supérieure d'Électricité de Paris (1987) ainsi que d'un MBA (HEC, Paris, 1997).

Gervais Pellissier, Directeur Exécutif, Finances Groupe et Espagne, France Télécom

Gervais Pellissier est membre du Comité de Direction de France Télécom, en charge des Finances.

En octobre 2005, il a rejoint France Télécom en qualité de chargé de mission pour l'intégration des entités de France Télécom en Espagne et la réflexion sur l'intégration géographique au sein du groupe.

Gervais Pellissier était précédemment Administrateur Délégué, Directeur Général Délégué du Groupe Bull, groupe dans lequel il a occupé diverses fonctions entre 1983 et 2005, notamment celles de Directeur Administratif et Financier (1998 à 2000) et de Directeur Général Adjoint (2000 à 2004).

Il est diplômé en Droit des Affaires (Université Paris XI) et d'HEC (Management International - programme conjoint avec les Universités de Berkeley et de Cologne).

Pour l'année 2007, les administrateurs indépendants recevront une rémunération forfaitaire annuelle de 30.000 EUR ainsi qu'une rémunération additionnelle de 2.000 EUR par réunion d'un comité statutaire ou ad-hoc à laquelle ils ont participé. Le Président du Conseil d'Administration recevra pour l'année 2007 une rémunération forfaitaire de 60.000 EUR ainsi qu'une rémunération additionnelle de 2.000 EUR par réunion d'un comité du conseil dont il est membre. Les autres mandats d'administrateur sont exercés gratuitement.

Il existe entre différentes sociétés du groupe France Télécom et la société, des conventions et/ou facturations relatives aux prestations de membres du personnel de sociétés du groupe France Télécom en faveur de la société. Inversement, les prestations effectuées par la société en faveur du groupe sont également facturées. Ces conventions et facturations sont revues par le Comité d'Audit de la société.

2. Le fonctionnement du Conseil d'Administration

Il est prévu que le conseil se réunisse au moins 6 fois par an. Les sujets les plus significatifs débattus au sein du Conseil d'Administration en 2007 ont été:

- la stratégie de la société;
- le budget et le financement de la société;
- la situation opérationnelle et financière;
- les grands projets et les évolutions techniques;
- les structures de coûts;
- l'évolution du cadre réglementaire.

La direction de la société fournit systématiquement aux administrateurs, avant chaque réunion du conseil, un dossier avec

toutes les informations et tous les détails nécessaires en vue de la délibération et la prise de décisions sur les sujets à l'ordre du jour (dont les principaux sont énumérés ci-dessus).

Le Conseil d'Administration s'est réuni 8 fois au cours de l'année 2007.

Les statuts prévoient que les résolutions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix émises.

Présences des administrateurs aux réunions du Conseil d'Administration

Administrateurs	6 février	9 mars	18 avril	7 mai	25 juin	23 octobre	6 novembre	6 décembre
Sanjiv Ahuja	présent	excusé	présent	excusé	excusé	excusé	/	/
Sparaxis	présente	présente	présente	présente	présente	présente	présente	présente
Brigitte Bourgoïn	présente	présente	présente	présente	présente	présente	représentée	présente
Wirefree Services Belgium	présente	excusée	présente	présente	présente	présente	excusée	représentée
Eric Dekeuleneer	présent	présent	présent	présent	présent	présent	présent	présent
Philippe Delaunois	présent	présent	présent	excusé	présent	présent	présent	présent
Tim Lowry	présent	excusé	/	/	/	/	/	/
Bernard Moschéni	présent	présent	présent	présent	présent	présent	présent	présent
Michel Poirier	présent	présent	excusé	présent	présent	présent	présent	/
Jan Steyaert	présent	présent	présent	présent	présent	présent	présent	présent
Christina von Wackerbarth	présente	présente	représentée	présente	présente	présente	présente	présente
Bernard Ghillebaert	excusé	/	/	/	/	/	/	/
Vincent Brunet	/	/	présent	présent	présent	présent	présent	présent
Bertrand du Boucher	présent	présent	présent	présent	présent	présent	présent	présent
Olaf Swantee	/	/	/	/	/	présent	présent	présent
Gervais Pellissier	/	/	/	/	/	/	/	excusé

3. Comités créés par le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration a instauré trois comités statutaires (le Comité d'Audit, le Comité de Rémunération et de Nomination et le Comité Exécutif) ainsi qu'un comité extra-statutaire (le Comité de Supervision de Gouvernance).

Le Comité d'Audit

Le Comité d'Audit était composé de cinq administrateurs en 2007: Messieurs Eric Dekeuleneer (Président), Philippe Delaunois,

Tim Lowry, Michel Poirier et la société Sparaxis (représentée par Monsieur Eric Bauche). Lors de la réunion du 6 février 2007 le Conseil d'Administration a pris la décision de remplacer Monsieur Tim Lowry par Monsieur Bertrand du Boucher.

Le Comité d'Audit a pour mission d'assister le Conseil d'Administration dans ses responsabilités en matière d'intégrité de l'information financière de la société et notamment de superviser les rapports financiers, l'audit interne, l'audit externe et les relations financières entre la société et ses actionnaires. Le Comité d'Audit s'est réuni 5 fois au cours de l'année 2007.

Présences des membres aux réunions du Comité d'Audit

Administrateurs	5 février	17 avril	19 juillet	18 octobre	28 novembre
Sparaxis	présente	présente	présente	présente	présente
Eric Dekeuleneer	présent	présent	présent	présent	présent
Philippe Delaunois	présent	présent	présent	présent	présent
Tim Lowry	présent	/	/	/	/
Michel Poirier	présent	excusé	présent	présent	présent
Bertrand du Boucher	/	présent	présent	présent	excusé

Les sujets les plus significatifs débattus au sein du Comité d'Audit en 2007 ont été:

- le reporting financier;
- l'audit statutaire;
- les missions et l'organisation de l'audit interne;
- les relations avec les parties liées;
- les normes comptables;
- les procédures Sarbanes Oxley;
- le financement de la société;
- la taxation.

Le Comité de Rémunération et de Nomination

Le Comité de Rémunération et de Nomination était composé

de quatre administrateurs en 2007: Madame Brigitte Bourgoïn (Président), Messieurs Jan Steyaert, Eric Dekeuleneer et Philippe Delaunois. Lors de la réunion du 6 décembre 2007 le Conseil d'Administration a pris la décision de remplacer Madame Brigitte Bourgoïn par Monsieur Olaf Swantee.

Le Comité de Rémunération et de Nomination a pour mission d'assister le Conseil d'Administration dans l'établissement de la rémunération des dirigeants de la société ainsi que d'assister le Conseil d'Administration dans les propositions de nomination ou de réélection des membres du Conseil d'Administration.

Le Comité de Rémunération et de Nomination s'est réuni 6 fois au cours de l'année 2007.

Présences des membres aux réunions du Comité de Rémunération et de Nomination

Administrateurs	6 février	9 mars	23 mars	31 juillet	23 octobre	6 décembre
Brigitte Bourgoïn	présente	présente	présente	présente	présente	/
Eric Dekeuleneer	présent	présent	excusé	présent	présent	présent
Philippe Delaunois	présent	présent	excusé	présent	présent	excusé
Jan Steyaert	présent	présent	présent	présent	présent	présent
Olaf Swantee	/	/	/	/	/	présent

En 2007, le Comité de Rémunération et de Nomination a examiné la rémunération des membres du management exécutif et la politique salariale de la société. Le Comité de Rémunération et de Nomination a également piloté le processus de nomination des nouveaux administrateurs et la sélection du nouveau CEO de la société.

Le Comité Stratégique

Le Comité Stratégique a pour mission d'assister le conseil dans la définition et dans l'évaluation de la stratégie de la société.

Le Comité Stratégique était composé de cinq administrateurs en 2007: Monsieur Jan Steyaert (Président), Madame Brigitte Bourgoïn, Messieurs Tim Lowry et Philippe Delaunois ainsi que la société Sparaxis (représentée par Monsieur Eric Bauche). Après son départ le 6 février 2007, Monsieur Tim Lowry a été remplacé par Monsieur Vincent Brunet.

Le Comité Stratégique s'est réuni 2 fois au cours de l'année 2007.

Présences des membres aux réunions du Comité Stratégique

Administrateurs	16 janvier	23 mai
Brigitte Bourgoïn	présente	présente
Tim Lowry	présent	/
Vincent Brunet	/	présent
Philippe Delaunois	présent	excusé
Jan Steyaert	présent	présent
Sparaxis	présente	excusée

En 2007, le Comité Stratégique a traité notamment les sujets suivants:

- les résultats de la société;
- le développement et les perspectives de la société;
- la convergence et les nouvelles technologies;
- les nouveaux investissements;
- le remplacement des équipements;
- l'état d'avancement du projet UMTS.

Le Comité de Supervision de Gouvernance

Le Comité de Supervision de Gouvernance est un comité ad hoc instauré fin décembre 2004, après la publication du nouveau Code de Gouvernance d'Entreprise, afin de suivre les évolutions en matière de gouvernance d'entreprise et d'assurer sa mise en œuvre chez Mobistar.

Ce Comité était composé de 4 administrateurs en 2007: Messieurs Eric Dekeuleneer (Président), Jan Steyaert, Madame Brigitte Bourgoin (remplaçant Monsieur Tim Lowry depuis le 6 février 2007), et la société Wirefree Services Belgium (représentée par Monsieur Aldo Cardoso).

Le Comité de Supervision de Gouvernance ne s'est pas réuni au cours de l'année 2007.

4. La rémunération des dirigeants

Conformément aux exigences du Code Belge de Gouvernance d'Entreprise, la société a décidé de rendre publique la rémunération du directeur général ainsi que la rémunération (globale) de l'Executive Committee.

Directeur Général

- rémunération de base (salaire brut annuel): 367.698 EUR
- rémunération variable (objectifs atteints à 100%): 297.835 EUR
- autres composantes de la rémunération:
 - frais propres à l'employeur: 6.156 EUR
 - assurances: 152.177 EUR
 - autres: 117.606 EUR

Executive Committee (à l'exception du Directeur Général)

Sur une base globale:

- rémunération de base (salaire brut annuel): 1.205.701 EUR
- rémunération variable (objectifs atteints à 100%): 637.317 EUR
- autres composantes de la rémunération:
 - frais propres à l'employeur: 37.464 EUR
 - assurances: 227.436 EUR
 - autres: 92.019 EUR

Ni le directeur général, ni les autres membres de l'Executive Committee n'ont reçu de warrants ou stock options en 2007.

5. La gestion journalière

Monsieur Bernard Moschéni a été nommé administrateur le 26 juillet 2004 et occupe le poste de directeur général depuis le 1er octobre 2004. Il a été remplacé dans ces fonctions par Monsieur Benoit Scheen depuis le 1er janvier 2008.

Lors de la réunion du 24 juillet 2003, le conseil a décidé de ne pas faire usage de la possibilité légale et statutaire de déléguer certaines compétences à un comité de direction.

Afin d'assister le directeur général dans ses responsabilités en matière de gestion journalière, un comité («Executive Committee») se réunit en principe chaque semaine. A l'exception du directeur général, chaque membre de l'Executive Committee est à la tête d'un département de l'organisation.

Font partie de l'Executive Committee:

Bernard Moschéni (Chief Executive Officer)

Bernard Buyat (Chief Technology Officer)

Erick Cuvelier (Chief Marketing Officer)

Paul-Marie Dessart (Secretary General)

Benoit Scheen (Chief Commercial Officer)

Chris Van Roey (Chief Communication Officer) jusqu'au 30 septembre 2007

Werner De Laet (Chief Financial Officer)

Olivier Ysewijn (Chief Strategy Officer)

Anne Cambier (Chief Procurement and Process Officer) depuis le 1 octobre 2007

Les membres de l'Executive Committee sont considérés comme étant les membres du management exécutif pour les besoins du Code Belge de Gouvernance d'Entreprise.

Les membres de l'Executive Committee exercent leurs fonctions en vertu d'un contrat de travail conclu avec la société. Aucune condition particulière de préavis n'a été convenue entre la société et les membres de l'Executive Committee.

6. Politique d'affectation du résultat

La société confirme son intention de suivre une politique de dividendes attrayante en tenant compte de ses nécessités financières et des restrictions légales.

Dans ce cadre, référence peut être faite à l'article 617 du Code des sociétés qui prévoit notamment qu' «*aucune distribution ne peut être faite lorsqu'à la date de clôture du dernier exercice, l'actif net tel qu'il résulte des comptes annuels est, ou deviendrait, à la suite d'une telle distribution, inférieur au montant du capital libéré ou, si ce montant est supérieur, du capital appelé, augmenté de toutes les réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer*». En dehors de cette disposition, la

société n'est soumise à aucune restriction concernant sa politique de distribution.

7. Relations contractuelles avec les administrateurs et managers

La conclusion de tout contrat ou de toute transaction entre un administrateur ou un membre du management exécutif et la société est soumise à l'accord préalable du conseil après information et consultation du Comité d'Audit. Pareil contrat ou transaction doit être conclu à des conditions commerciales conformes aux conditions de marché en vigueur. Une telle approbation préalable du conseil est exigée même si l'article 523 du Code des sociétés n'est pas applicable à la transaction ou au contrat envisagé. Cependant, des services fournis par la société dans le cadre général de ses activités à des conditions de marché normales (c.à.d. une relation «client» normale) ne sont pas soumis à pareille approbation préalable.

8. Transactions impliquant des titres de la société

Le conseil a rédigé un ensemble de règles relatives aux transactions impliquant des actions ou autres instruments financiers émis par la société, et réalisées par des administrateurs, des membres du management exécutif et d'autres personnes déterminées pour leur propre compte («Code de Conduite»).

Le conseil a nommé un *Compliance Officer* qui veille à ce que les personnes désignées appliquent ces règles. Actuellement, Monsieur Paul-Marie Dessart remplit la fonction de *Compliance Officer*.

Si un administrateur ou un membre du management exécutif a l'intention d'acquérir ou de céder des instruments financiers (directement ou indirectement), il doit en informer le *Compliance*

Officer par écrit au moins trois jours ouvrables avant la transaction envisagée et dans tous les cas avant d'effectuer la transaction. La personne concernée devra confirmer à bref délai qu'il ou elle ne possède pas d'information privilégiée.

Si la transaction est réalisée, l'administrateur ou le membre du management exécutif devra immédiatement en informer le *Compliance Officer* par écrit et fournir la preuve de la transaction, ce qui inclut le nombre d'instruments financiers qui en font l'objet, le prix et le cas échéant les autres conditions applicables à la dite transaction.

Au 31 décembre 2007, l'ensemble des administrateurs détenait un total de 31.808.400 actions, par rapport à 31.814.606 actions au 31 décembre 2006. Ces montants tiennent compte du nombre d'actions détenues pas les administrateurs personnes morales et leurs représentants permanents. Il convient de signaler que, de ce total, 31.753.100 actions sont détenues par Wirefree Services Belgium, actionnaire principal et également administrateur de la société.

L'ensemble des membres de l'Executive Committee (à l'exception du directeur général, également administrateur) détenait 44.142 actions au 31 décembre 2007, par rapport à 72.754 actions au 31 décembre 2006.

Le détail des transactions sur actions (ainsi que des transactions sur des instruments liés) est publié sur le site web de la CBFA (www.cbfa.be).

9. Relations avec et entre actionnaires

Mobistar n'est pas au courant de l'existence de conventions d'actionnaires ou d'une concertation quelconque entre actionnaires.

Structure de l'actionariat de l'entreprise au 31 décembre 2007

Actionnaires de Mobistar	Nombre d'actions	Pourcentage du Capital
Wirefree Services Belgium ⁽¹⁾	31.753.100	50,17%
Flottant:	31.538.652	49,83%
UBS ⁽²⁾	730.369	1,16%
Autres	30.808.283	48,67%
Nombre total d'actions	63.291.752	100%

(1) Chiffres basés sur la déclaration de transparence du 30 décembre 2003.

(2) Chiffres basés sur la déclaration de transparence du 7 juin 2007.

rapport de gestion relatif à l'exercice 2007

(consolidé et non consolidé)

1. Faits marquants 2007

Evolution du marché

L'intensité concurrentielle est demeurée très forte en 2007, attisée par une pression régulatoire accrue sur les tarifs de terminaison mobile et les tarifs de roaming. Les opérateurs se sont livrés une intense bataille commerciale pour conquérir de nouveaux clients avec des promotions de plus en plus agressives et des lancements de plus en plus fréquents de nouveaux produits. Le marché s'est aussi caractérisé par la montée en puissance des MVNO (Mobile Virtual Network Operators).

Selon les estimations de Mobistar, le marché de la téléphonie mobile en Belgique a progressé de 9,6 % en 2007. Le taux de pénétration du marché atteint désormais 99 %, contre 90,3 % fin 2006⁽¹⁾.

Dans ce contexte, Mobistar a poursuivi sa stratégie de substitution du fixe par le mobile sur le marché résidentiel et sa politique de convergence sur le marché professionnel. Avec 3.489.859 clients actifs fin 2007, contre 3.152.455 fin 2006 (+10,7 %), Mobistar a maintenu sa position sur le marché belge, avec une part de marché de 33,1 %. Cette progression ne prend pas en compte l'évolution des cartes «Machine to Machine», dont le nombre est passé de 67.328 fin 2006 à 84.339 fin 2007.

L'intensité concurrentielle, ainsi que le succès en 2006 de l'offre BestDeal (offre sans engagement), ont impacté le taux de «churn» (la proportion de clients qui quittent Mobistar durant l'année par rapport à la base clients moyenne) début 2007. Sur l'année, ce taux s'est cependant stabilisé à 20,7 %, contre 19,1 % en 2006. Mobistar demeure le seul bénéficiaire significatif de la portabilité des numéros grâce à un transfert net de 29.445 clients.

Avec une croissance de 163.226 clients, le nombre de clients postpaid atteint 54,1 % de la base totale (hors MVNO) fin 2007, contre 51,4 % fin 2006 et 43,6 % fin 2005. La proportion de clients business a également progressé de façon remarquable, passant de 17,3 % à 18,9 %, principalement grâce à la signature de contrats avec de grandes entreprises et au succès de One Office Voice Pack pour les segments SoHo/PME.

Le trafic moyen par client a poursuivi sa progression en 2007, dynamisé par les offres d'abondance sur le réseau propre de Mobistar et la croissance de la base de clients postpaid.

Evolution des offres et services

Au cours de l'année 2007, Mobistar a accentué sa politique de segmentation: cerner au mieux les attentes de chaque consom-

mateur et y répondre par des produits et services appropriés a constitué le cœur de sa stratégie marketing.

Ce positionnement s'est traduit dans la nouvelle personnalité de la marque Mobistar, dont le logo a évolué dès janvier 2007 pour se centrer autour des trois dimensions Love, Work, Play, symbolisant la quête de la simplicité et de la participation dans un monde de plus en plus mobile.

Sur le marché résidentiel, la stratégie de substitution de Mobistar a pris corps dans une nouvelle segmentation de l'offre, caractérisée par plus de simplicité et de transparence. Par le biais de son site Internet destiné au marché résidentiel, «relooké» en octobre 2007, Mobistar offre également à ses clients l'opportunité de configurer l'offre la mieux adaptée à leurs besoins. Cette optimisation du portefeuille de produits a renforcé les synergies entre les offres prepaid et postpaid. Le lancement de TempoMusicMonthly, en avril, symbolise ce rapprochement. L'offre prépayée TempoMusic, dont le succès a permis d'atteindre 561.652 clients fin 2007, est désormais déclinée en postpaid avec des avantages spécifiques.

Des offres particulièrement innovantes ont été lancées en 2007 pour les clients résidentiels: AtHome, mis sur le marché en mars 2007, est un produit phare dans la stratégie de substitution du fixe par le mobile privilégiée par Mobistar sur le marché résidentiel. Cette offre propose des communications au départ d'un GSM vers des numéros fixes en Belgique et à l'étranger à des prix inférieurs à ceux qui sont pratiqués pour les communications entre lignes fixes. Les clients n'ont donc plus besoin d'une ligne fixe à domicile et bénéficient, en outre, d'un confort d'utilisation accru. L'offre AtHome correspond aux besoins d'une clientèle résidentielle de plus en plus désireuse de passer au «tout mobile» et a déjà séduit 67.318 clients.

Dans le domaine de l'Internet, Mobistar s'est distingué en proposant une série d'offres sans équivalent sur le marché: en septembre 2007, Mobistar ADSL Voice, qui offre la téléphonie fixe (VOIP) et un accès à Internet via la Livebox, et, depuis novembre 2007, Mobistar Internet Everywhere, une offre simple, à partir de 1 euro par jour, conçue spécialement pour ceux qui utilisent l'Internet occasionnellement et/ou en déplacement.

Le développement de la transmission mobile de données s'est centré autour d'Orange World, dont le portail a été relifté afin d'offrir une interface plus simple et plus conviviale, avec une personnalisation en fonction de l'utilisation. Le nombre d'utilisateurs Orange World a doublé en un an pour atteindre 282.474 fin 2007.

(1) Taux de pénétration 2006 basé sur les statistiques de population de décembre 2006, publiées par l'INS.

rapport de gestion relatif à l'exercice 2007 (consolidé et non consolidé)

Sur le marché professionnel, Mobistar a affiné son positionnement d'acteur convergent centré sur le mobile afin de répondre aux besoins accrus des entreprises en matière de mobilité. De nouveaux produits innovants et compétitifs sont venus épauler cette stratégie.

One Office Voice Pack, lancé en avril 2007, combine la téléphonie fixe et mobile pour le marché professionnel. Cette offre, première véritable proposition convergente pour les segments SoHo et PME, offre l'avantage d'associer des tarifs compétitifs avec une grande souplesse d'utilisation et une gestion simplifiée. L'augmentation du nombre de clients confirme le succès de cette stratégie commerciale: ils étaient 45.297 fin 2007.

Sur le marché des grands comptes, la SNCB a renouvelé, en juin 2007, sa confiance à Mobistar pour une période de 3 ans. D'autres contrats ont été étendus, notamment celui avec la Communauté flamande, déjà cliente mobile et désormais aussi cliente sur le fixe. De nouveaux contrats ont, par ailleurs, été signés avec de prestigieux partenaires tels que PriceWaterhouseCoopers, Bridgestone, ...

Enfin, le site Internet destiné au marché professionnel a bénéficié d'une refonte complète en 2007, avec davantage de fonctionnalités. Au travers de son catalogue en ligne, Mobistar accentue son rôle de conseiller pour l'achat de téléphones portables, tenant compte du profil de l'utilisateur et de ses besoins spécifiques.

La politique de partenariat s'est poursuivie en 2007 dans le cadre d'accords avec plusieurs MVNO. Mobistar continue de collaborer avec son partenaire Telenet et a signé, en avril 2007, un accord avec Lycamobile, leader européen en matière de trafic international prépayé ciblant les communautés ethniques. En utilisant le réseau Mobistar, Lycamobile propose une offre spécifique et un service clientèle dédié au travers de plus de 1.000 points de vente en Belgique.

Parmi les 337.404 nouveaux clients séduits par Mobistar en 2007, 192.874 l'ont été via ces MVNO.

Distribution

Mobistar a poursuivi sa stratégie de distribution en 2007. Les principaux axes de développement sont restés basés sur quatre lignes directrices:

- le redimensionnement du paysage de la distribution afin d'accroître la présence de l'enseigne (implantations régionales et partenariats),
- la segmentation de chaque point de vente en fonction de son potentiel de chiffre d'affaires,
- l'augmentation du poids de la distribution exclusive (Mobistar Center, ventes à distance, ventes en ligne, ...),
- l'augmentation de la part des ventes dans la distribution ouverte pour les offres générant un volume important.

En 2007, les Mobistar Center ont fêté leurs 10 ans d'existence. Avec 146 magasins, contre 139 fin 2006, ils constituent l'une des plus grandes chaînes de distribution télécoms en Belgique. Vingt-sept de ces points de vente sont détenus en propre (contre 12 fin 2006) et mettent l'accent sur le service au client et l'accès direct à l'information.

Le programme de «relooking» des Mobistar Centers, lancé début 2006, s'est achevé fin 2007 avec 125 magasins modernisés.

Le réseau des agents indépendants représentant Mobistar sur le marché SoHo (Small office-Home office) – à savoir les indépendants, les professions libérales et les très petites entreprises – et sur le marché des PME s'est encore étoffé en 2007. Mobistar table aujourd'hui sur les relations privilégiées nouées avec des partenaires rigoureusement sélectionnés. Dans ce cadre, Mobistar a lancé, en 2007, une procédure de certification de ces derniers. L'objectif est d'accroître encore leur efficacité et la qualité de leurs prestations, les solutions commercialisées se révélant de plus en plus complexes.

La vente en ligne a connu un essor important en 2007 avec une moyenne de 3,7 % des ventes totales, contre moins de 1 % en 2006.

Le plan d'externalisation de certaines activités opérationnelles et de support, initié en 2006, s'est poursuivi au cours de l'année écoulée. Plus de 400 personnes travaillent désormais chez différents partenaires dans le cadre des services aux clients (Sitel, TechCity, Call-It, Orange Roumanie, ...).

Mobistar a remporté, en octobre 2007, le TechCity Mystery Contact Challenge Award, décerné par TechCity Solutions, après examen de la qualité de l'assistance fournie aux clients ADSL.

Développement du réseau

Mobistar a poursuivi, en 2007, sa stratégie de déploiement visant à renforcer la couverture «deep indoor» et, surtout, à permettre un essor rapide et à moindre coût de la 3G, principalement le HSDPA (High Speed Downlink Packet Access), une évolution de l'UMTS permettant des débits trois fois supérieurs. La technologie HSDPA est disponible sur l'ensemble du réseau 3G de Mobistar.

La couverture UMTS atteint 55,95 % de la population fin 2007, en conformité avec les contraintes imposées par le régulateur. Mobistar demeure le seul opérateur en mesure de proposer à ses clients du haut débit mobile sur l'ensemble de son réseau grâce à la complémentarité entre son réseau EDGE et son réseau 3G, avec plus de 99 % de la population couverte.

Depuis mai 2007, Ericsson est devenu le gestionnaire de l'ensemble du réseau technique de Mobistar. Ce contrat de cinq ans concerne la gestion quotidienne, la supervision et le déploiement des infrastructures et équipements d'accès.

Mobistar a continué durant l'année 2007 les opérations de renouvellement ou d'optimisation de certaines plateformes techniques, dont la plateforme IN (Intelligent Network) pour soutenir les offres et services prépayés et la plateforme SMS pour accompagner l'évolution du trafic.

L'évolution du cœur de réseau vers la technologie NGN (Next Generation Network), en collaboration avec Huawei, s'est accélérée en 2007 avec le renouvellement de l'infrastructure MSC (Mobile Switching Centers), dont le nombre va passer de 9 à 2. Cette technologie permettra d'évoluer vers des services totalement convergents (Full IP), tout en soutenant la forte croissance du trafic 2G et 3G, en particulier en raison du succès des offres d'abondance. Dans cette optique, les serveurs STP ont également évolué pour permettre l'intégration des protocoles TCP/IP.

Le réseau Mobistar compte 3.716 sites fin 2007, dont 493 partagés. Ceci représente 9.297 cellules, soit 329 de plus que fin 2006.

Le plan triennal de renouvellement de l'architecture informatique de Mobistar a débuté en 2007. Les principaux objectifs sont d'en accroître l'efficacité et de réduire les coûts de maintenance. Le contrat signé avec Interxion pour l'hébergement des centres de données de Mobistar constitue une première décision importante dans le cadre de ce plan. Il doit permettre, notamment, de diminuer de 20 % le nombre de serveurs utilisés par l'opérateur et de réaliser ainsi des économies substantielles, notamment en termes d'espace occupé.

La mise en service de la plateforme voix sur IP a permis à Mobistar de proposer sa première offre commerciale (ADSL Voice) en septembre 2007.

Une pression réglementaire accrue

Après une première baisse des tarifs de terminaison mobile en novembre 2006, l'Institut Belge des Services Postaux et des Télécommunications (IBPT) a décidé une nouvelle baisse de 20 % au 1er mai 2007. La décision de l'IBPT fait l'objet de différents recours, introduits auprès de la Cour d'Appel de Bruxelles par les trois opérateurs concernés. Fin 2007, l'IBPT a adopté une décision complémentaire fixant les tarifs de terminaison mobile des trois opérateurs pour la période de février à juillet 2008. Cette décision est également contestée.

A dater du 30 juillet 2007, Mobistar a mis en œuvre la réglementation européenne concernant les tarifs de roaming (tarifs applicables aux appels entrants et sortants à l'étranger, ainsi qu'aux services de gros que se facturent les opérateurs entre eux) au sein de l'Europe des 27 et de quelques pays supplémentaires. Les clients de Mobistar ont été, au préalable, personnellement informés de ces modifications tarifaires.

Mobistar a choisi de contester le montant demandé par l'opérateur historique au titre du service universel, en particulier en raison du mode de calcul qui, selon Mobistar, ne reflète pas la réalité des coûts.

Acquisition de VOXmobile S.A.

Le 2 juillet 2007, Mobistar a racheté 90 % des actions de VOXmobile S.A. pour un montant de 80,3 millions d'euros. VOXmobile est un opérateur télécom luxembourgeois qui offre des services de technologie mobile et fixe pour la téléphonie et l'ADSL. L'entreprise dispose d'une licence GSM 900/1800, UMTS et fixe et exploite son propre réseau.

Avec cette reprise, Mobistar cherche à s'étendre sur le plan géographique et à se doter d'une nouvelle source de croissance. Pour VOXmobile également, ce rattachement à Mobistar offre de nombreuses opportunités, telles que le développement en commun de produits, l'optimisation des réseaux 2G et 3G, des économies d'échelle pour les investissements dans les réseaux et les achats en général.

Evénements importants survenus après la clôture de l'année comptable

Mobistar et Euphony ont prolongé contractuellement leur partenariat commercial pour une durée de cinq ans. Les termes de la collaboration évoluent en faveur d'une vision à plus long terme de la valeur créée par ce partenariat pour les deux sociétés.

Mobistar a également procédé au rachat de 1.291.752 actions propres dans le cadre du programme de rachat d'actions décidé par le Conseil d'Administration du 4 février 2008.

2. Commentaires sur les comptes consolidés établis suivant les normes internationales IFRS

Le périmètre de consolidation englobe la société Mobistar S.A., la société luxembourgeoise VOXmobile S.A. et 50 % de l'association momentanée 'Irisnet'. Le 2 juillet 2007, 90 % des actions de VOXmobile S.A. ont été acquises avec option d'achat des 10 % restants, et ce au plus tard le 2 juillet 2010. En vertu de ce droit d'option, la société VOXmobile S.A. est entrée à 100 % dans le périmètre de consolidation. L'association momentanée 'Irisnet' est constituée à parts égales par France Télécom S.A. et la société Telindus S.A. Mobistar S.A. ne détient pas de droit de vote formel au sein de l'association momentanée mais considère qu'elle y exerce effectivement le contrôle conjointement avec son partenaire Telindus S.A. et assume les risques liés à son activité.

Résultats

En 2007, le groupe a enregistré un résultat net consolidé de 289,8

rapport de gestion relatif à l'exercice 2007 (consolidé et non consolidé)

millions d'euros, en diminution de 3,2 % par rapport aux 299,5 millions d'euros réalisés au cours de l'exercice précédent. La capacité d'autofinancement générée après la prise en compte du prix payé pour l'acquisition de VOXmobile S.A. (80,3 millions d'euros), des impôts sur le résultat de 137,9 millions d'euros et des dividendes distribués pour 284,8 millions d'euros, s'est élevée à -61,8 millions d'euros, à comparer aux +13,4 millions d'euros atteints en 2006, année durant laquelle il avait été procédé à un remboursement du capital social à concurrence de 101,3 millions d'euros.

Le chiffre d'affaires consolidé a diminué de 2,4 %, passant de 1.546,8 millions d'euros en 2006 à 1.509,6 millions d'euros en 2007. Le chiffre d'affaires de la téléphonie a diminué de 3,4 %, passant de 1.496,1 millions d'euros à 1.445,4 millions d'euros. Le revenu provenant de la vente de matériel, en particulier de terminaux GSM, a montré une progression de 26,8 % à 64,2 millions d'euros contre 50,7 millions d'euros en 2006.

Le chiffre d'affaires de l'activité mobile a connu une régression de 2,7 %, passant de 1.462,2 millions d'euros à 1.422,4 millions d'euros. Le chiffre d'affaires de l'activité fixe a connu, quant à lui, une progression de 3,1 %, passant de 84,7 millions d'euros en 2006 à 87,3 millions d'euros en 2007.

L'augmentation de 10,7 % du nombre de clients actifs a permis de compenser en partie l'effet de la régulation sur les revenus de téléphonie mobile. Cette hausse est principalement liée à l'activité postpayée (+12,6 %, soit 205.295 clients supplémentaires), tant dans le segment business que dans le segment résidentiel. Elle a été soutenue par l'attractivité des promotions et du portefeuille d'offres ainsi que par l'efficacité des différents canaux de distribution. La base postpayée représente désormais 52,5 % de la base clients mobile totale (54,1 % lorsqu'on exclut les MVNO). Quant à la base prépayée, après avoir enregistré une diminution de 7 % en 2006, elle a augmenté de 8,7 % (132.109 clients supplémentaires) en 2007, grâce au dynamisme commercial des MVNO.

Conformément à la décision de l'IBPT, qui a finalisé en 2006 son modèle de coût analytique, Mobistar a diminué, en mai 2007, ses tarifs de terminaison mobile (MTR ou Mobile Terminating Rate) de 20,2 % pour les appels des autres opérateurs vers son réseau.

L'ARPU (Average Revenue per User, revenu moyen par client) a baissé de 10,9 % pour s'établir à 34,51 euros par mois et par client actif, essentiellement en raison de la régulation qui a un impact négatif sur les revenus d'interconnexion et de roaming (impact total brut de 127 millions d'euros, soit 8 % du chiffre d'affaires). Cet impact a pu être atténué en partie par l'augmentation de la base clientèle «abonnements» et l'utilisation accrue du GSM par les clients Mobistar (+10 % pour la voix et +31 % pour l'envoi de SMS).

Les revenus totaux nets provenant de la transmission mobile de données (Mobile Data), après déduction de la rétribution des partenaires, ont représenté 18 % du chiffre d'affaires de la téléphonie mobile (à comparer à 15,4 % en 2006).

Les applications SMS ont généré un chiffre d'affaires net de 213,9 millions d'euros contre 198,8 millions d'euros en 2006. Le nombre de SMS envoyés par les clients Mobistar a progressé sous l'impulsion d'offres telles que TempoMusic et des promotions d'abondance, tant postpayées que prépayées.

La croissance des activités de Mobile Data a été renforcée par la diversification des applications et la pénétration croissante des téléphones multimédias sur le marché. Mobistar a pris part de manière active à la distribution de ce type de terminaux. De nouvelles sources de revenus poursuivent leur développement, en particulier sur le marché professionnel via les offres Business Everywhere ou encore grâce à la pénétration croissante des applications liées au BlackBerry®. A la fin de l'année, une offre innovante d'Internet mobile a également été lancée sur le marché résidentiel (Internet Everywhere).

Les autres produits opérationnels s'élèvent à 30,3 millions d'euros en 2007, à comparer aux 27,8 millions d'euros réalisés en 2006. Ces produits proviennent principalement des revenus de la refacturation de services prestés au groupe Orange et des revenus générés par les informations fournies aux autorités judiciaires.

Une politique rigoureuse vise à maintenir l'évolution des frais généraux à un niveau équivalent à celui du chiffre d'affaires. Le contrôle efficient et continu de l'ensemble des frais généraux a ainsi permis de réduire les charges opérationnelles, qui sont passées de 1.133,8 millions d'euros en 2006 à 1.112,1 millions d'euros en 2007, soit une diminution de 1,9 %.

Les coûts d'interconnexion ont connu une réduction de 6,6 %, passant de 347,9 millions d'euros en 2006 à 325 millions d'euros en 2007. Cette baisse provient en particulier de la diminution des tarifs d'interconnexion intervenue en mai 2007 conformément à une décision de l'Institut Belge des Services Postaux et des Télécommunications applicable aux trois opérateurs belges.

Les autres coûts d'acquisition des produits et services vendus ont enregistré une hausse de 17,2 millions d'euros pour s'élever à 173 millions d'euros au terme de l'année 2007, suite à la croissance du revenu provenant de la vente de matériel, en particulier de terminaux GSM et de BlackBerry®.

Par ailleurs, le coût des services et biens divers a baissé de 5,2 millions d'euros pour s'établir à 299,8 millions d'euros en raison de la diminution de la rémunération attribuée aux canaux de distribution et de l'adaptation de la quote-part de Mobistar dans les coûts du service universel telle qu'elle a été calculée par le régulateur. Cette baisse est partiellement compensée par la hausse des

coûts de location (augmentation du nombre de points de vente détenus en propre et du nombre de sites) et par l'augmentation des services délivrés par des tiers.

Les avantages du personnel sont restés stables avec un total de 135,7 millions d'euros au terme de l'exercice 2007. Le nombre moyen de travailleurs calculé en équivalents temps plein a légèrement augmenté (+21 unités) en raison de l'acquisition de VOXmobile S.A. et de l'entrée de cette société dans le périmètre de consolidation. Le nombre de travailleurs de VOXmobile S.A., calculé en équivalents temps plein, s'élève à 113.

Les amortissements et pertes de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles ont diminué de 5,5 % pour s'établir à 164,3 millions d'euros en 2007, contre 173, 8 millions d'euros en 2006.

Les autres charges d'exploitation diminuent de 1,2 million d'euros suite à une révision des provisions pour les charges prévues.

Le résultat opérationnel du groupe est passé de 440,8 millions d'euros en 2006 à 427,9 millions d'euros pour l'exercice sous revue, en diminution de 2,9 %.

La performance de l'année s'est traduite par une diminution de 4,5 % du résultat opérationnel de l'activité mobile, qui est passé de 448,4 millions d'euros en 2006 à 428,4 millions d'euros en 2007.

La contribution de la téléphonie fixe au résultat opérationnel du groupe Mobistar s'est élevée à -0,5 million d'euros en 2007, contre -7,6 millions d'euros pour l'exercice précédent. Le résultat opérationnel a été influencé positivement par la croissance des revenus provenant de l'ADSL.

En 2007, les produits financiers se sont élevés à 3,2 millions d'euros, en augmentation de 1,1 million d'euros par rapport aux 2,1 millions d'euros actés au terme de l'exercice précédent. Les charges financières se sont élevées à 3,3 millions d'euros, en croissance par rapport à 2006 (1,4 million d'euros) suite à l'augmentation de la rémunération attribuée aux actionnaires et à l'acquisition de la société VOXmobile S.A.

Pour l'exercice écoulé, le bénéfice net réalisé s'établit à 289,8 millions d'euros, en diminution de 3,2 % après prise en compte d'une charge d'impôts sur le résultat de 137,9 millions d'euros. Tant le résultat de base par action que le résultat dilué par action ont régressé de 3,2 % pour s'établir à 4,58 euros.

L'Assemblée Générale des actionnaires qui s'est tenue le 2 mai 2007 a ratifié la proposition faite par le Conseil d'Administration d'octroyer au titre de l'exercice 2006, d'une part, un dividende ordinaire brut de 2,70 euros par action et, d'autre part, un dividende extraordinaire brut de 1,80 euro par action, ce qui représente un montant total de 284,9 millions d'euros.

Pour l'exercice 2007, le Conseil d'Administration proposera à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires, qui se réunira le 7 mai 2008, de distribuer un dividende ordinaire brut de 2,80 euros par action, de procéder au remboursement du capital social libéré à concurrence de 4 euros par action et de procéder à un rachat d'actions propres dans le courant de 2008 pour un montant maximum de 175 millions d'euros.

Bilan

Le total du bilan consolidé a atteint 1.181,3 millions d'euros au terme de l'exercice 2007, en progrès de 63,5 millions d'euros par rapport aux 1.117,8 millions d'euros actés au terme de l'exercice précédent.

Les actifs non-courants s'élèvent à 924,4 millions d'euros à fin 2007, contre 827,8 millions d'euros à fin 2006, et se composent des éléments suivants:

- Le goodwill de 81,5 millions d'euros résultant de l'acquisition de Mobistar Affiliate S.A. (10,6 millions d'euros) en 2001 et de l'acquisition de VOXmobile S.A. (70,9 millions d'euros) en 2007. Le goodwill résultant de l'acquisition de Mobistar Affiliate S.A. est entièrement alloué à l'activité mobile. La valeur recouvrable de celle-ci excédant sa valeur comptable à la fin de l'exercice, aucune perte de valeur n'a été actée.
- Les immobilisations incorporelles affichant une valeur nette de 308,7 millions d'euros à fin 2007 à comparer aux 325,3 millions d'euros à fin 2006. Les durées de vie des immobilisations incorporelles ont été revues durant l'exercice et restent inchangées par rapport à 2006.
- Les immobilisations corporelles s'élevant à 521,8 millions d'euros à la fin de l'exercice 2007 à comparer aux 491,2 millions d'euros actés à la fin de l'exercice 2006. Les durées de vie des immobilisations corporelles ont également été revues durant l'exercice et restent inchangées par rapport à 2006.
- Les actifs nets d'impôts différés ayant trait, pour l'essentiel, aux crédits d'impôts liés aux investissements, aux différences temporaires résultant de la prise en charge des coûts d'emprunts et des coûts de développement des sites intranet, au revenu alloué aux minutes de trafic octroyées gratuitement aux clients dans le cadre des contrats d'abonnement, ainsi qu'à l'intégration des pertes reportées de VOXmobile S.A., s'élèvent à 5,9 million d'euros au terme de l'exercice 2007, contre 0,6 million d'euros au terme de l'exercice précédent.

Les actifs courants diminuent d'un exercice à l'autre, passant d'un total de 289,9 millions d'euros fin 2006 à 257 millions d'euros fin 2007. Ils se composent des éléments suivants:

- Les inventaires de marchandises qui s'élèvent à 14 millions d'euros et augmentent de 7 millions d'euros par rapport à fin 2006.
- Les créances commerciales (183,5 millions d'euros à fin 2007,

rapport de gestion relatif à l'exercice 2007 (consolidé et non consolidé)

contre 166,2 millions d'euros à fin 2006) et les revenus à facturer (35,4 millions d'euros à fin 2007, contre 33,1 millions d'euros à fin 2006).

- Les 'autres actifs courants' qui augmentent de 15,6 millions d'euros au terme de l'exercice 2006 à 16,8 millions d'euros à fin 2007, suite à une augmentation des charges à reporter.
- La trésorerie et les équivalents de trésorerie qui s'élèvent à 7,2 millions d'euros à fin 2007, en diminution de 60,8 millions d'euros depuis la clôture de l'exercice 2006. Le tableau des flux de trésorerie donne le détail des flux ayant donné lieu à cette évolution.

Les capitaux propres ont progressé de 4,2 millions d'euros au cours de l'exercice 2007, passant de 763,8 millions d'euros à 768 millions d'euros:

- Ensemble, le capital social et les primes d'émission sont restés stables en 2007 et s'établissent à 357,2 millions d'euros.
- La réserve légale a augmenté de 0,7 million d'euros suite à l'application de la règle légale imposant l'affectation de 5 % du bénéfice de l'exercice sous cette rubrique des capitaux propres, après imputation des pertes reportées éventuelles, et ce jusqu'à ce que cette réserve atteigne 10 % du capital.
- L'évolution du bénéfice reporté, qui passe de 371,6 millions d'euros à 375,1 millions d'euros, résulte du profit net de l'exercice après affectation à la réserve légale (289,2 millions d'euros), du paiement du dividende 2006 (284,9 millions d'euros) et du coût des transactions sur fonds propres (0,8 million d'euros).

Les dettes non-courantes sont constituées des dettes commerciales à plus d'un an (0,9 million d'euros en 2007), des provisions à long terme destinées à couvrir les litiges (5,2 millions d'euros en 2007 et 5,3 millions d'euros en 2006) et des coûts de démantèlement des sites et de remise en état des bâtiments loués (8,5 millions d'euros en 2007 et 7,7 millions d'euros en 2006).

Les dettes courantes augmentent de 58,7 millions d'euros, passant ainsi de 340 millions d'euros à fin 2006 à 398,7 millions d'euros à fin 2007:

- L'emprunt à court terme, lié à l'activité de l'association momentanée 'Irisnet', s'élève à 2,3 millions d'euros. VOXmobile S.A. a, quant à elle, emprunté 3,8 millions d'euros auprès de la SNCI Luxembourg.
- L'encours des dettes commerciales a enregistré une augmentation de 28,1 millions d'euros à la fin de l'exercice. L'encours élevé constaté à la fin 2007 est lié, pour une large part, aux dépenses d'investissement engagées dans le programme de renouvellement de l'équipement radio du réseau et de mise en place de la technologie UMTS.
- Les dettes résultant des avantages accordés au personnel diminuent de 1,4 million d'euros, passant de 31,8 millions d'euros à fin 2006 à 30,4 millions d'euros à fin 2007, grâce

à la diminution des contributions à la Sécurité Sociale et à la réduction de la provision pour le pécule de vacances, toutes deux liées à l'évolution de l'effectif du personnel.

- L'augmentation des dettes fiscales estimées résulte de l'excédent que présente la charge d'impôts de l'exercice, soit 139,2 millions d'euros, sur les versements anticipés d'impôts qui s'élèvent à 123 millions d'euros, auquel vient s'ajouter l'excédent d'impôt 2006 (18,2 millions d'euros) payé en janvier 2008.
- Les revenus constatés d'avance augmentent de 3,4 millions d'euros et se fixent à 47,8 millions d'euros à la fin de l'exercice, essentiellement suite à l'allocation de revenu aux minutes de trafic délivrées gratuitement aux clients abonnés.
- Les autres dettes courantes augmentent de 10,1 millions d'euros pour s'établir à 11,2 millions d'euros essentiellement suite à l'obligation d'achat des actions VOXmobile S.A. non encore acquises, au plus tard le 2 juillet 2010.

Instrument financiers, objectifs et politique de gestion des risques financiers

Les principaux instruments financiers de Mobistar se composent des prêts bancaires et inter-sociétés, des découverts, des liquidités en banque et des dépôts bancaires et inter-sociétés à court terme. Le principal objectif de ces instruments financiers est de collecter des fonds pour le financement des activités de Mobistar. L'opérateur dispose également de divers autres actifs et passifs financiers, tels que les créances et les dettes commerciales, afférents directement à ses activités.

Depuis l'introduction de l'euro, l'exposition de Mobistar au risque de change a été réduite et aucun contrat de change à terme ni aucun autre instrument financier relatif au risque de change n'a par conséquent été conclu.

Il convient d'observer que la politique de Mobistar n'autorise pas les transactions spéculatives en matière d'instruments financiers.

Dès lors, les principaux risques découlant des instruments financiers de Mobistar sont le risque de crédit et le risque de liquidité:

Risque de crédit: Mobistar ne négocie qu'avec des tierces parties reconnues et solvables. La politique prônée par Mobistar veut que tous les clients désireux de bénéficier de modalités de crédit soient soumis aux procédures de vérification de solvabilité. En outre, les soldes des créances commerciales sont contrôlés en permanence.

Risque de liquidité: L'objectif poursuivi par Mobistar est de maintenir un équilibre entre la continuité et la souplesse de son financement, en recourant à des découverts bancaires, des prêts bancaires et des prêts inter-sociétés.

3. Commentaires sur les comptes annuels de l'exercice 2007 de Mobistar S.A. établis suivant les normes comptables belges

Compte de résultats

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2007 a atteint 1.526,6 millions d'euros, en diminution de 2 % par rapport aux 1.557,1 millions d'euros réalisés durant l'exercice précédent. Cette diminution doit être mise en perspective avec les facteurs évoqués plus haut.

La production immobilisée, comprenant les frais de développement informatique et les frais de recherche et de conception des nouveaux sites nécessaires au déploiement du réseau, s'est élevée à 4,7 millions d'euros pour l'exercice 2007, contre 8,8 millions d'euros pour l'exercice 2006.

Les autres produits d'exploitation se sont chiffrés à 33,7 millions d'euros, à comparer avec les 31,5 millions d'euros réalisés en 2006. Ces produits proviennent principalement des revenus de la refacturation de services prestés au sein du groupe Orange, des revenus de la refacturation des sites partagés avec les autres opérateurs, ainsi que des revenus générés par les informations fournies aux autorités judiciaires.

Les charges d'exploitation continuent d'être bien maîtrisées. Elles ont atteint 1.139,4 millions d'euros, en diminution de 3,4 % par rapport aux 1.179,2 millions d'euros réalisés en 2006, et sont réparties comme suit:

- Les achats et approvisionnements ont représenté un montant de 522 millions d'euros, constitué essentiellement des coûts d'interconnexion (61,3 % du total, contre 65,8 % en 2006). Le solde est principalement constitué des charges liées à l'exploitation du réseau technique, des liaisons louées et du coût des ventes de GSM et de cartes SIM.
- Les services et biens divers ont atteint un total de 295,1 millions d'euros, à comparer aux 306,2 millions d'euros de l'exercice précédent. Cette baisse provient essentiellement de la diminution de la rémunération attribuée aux canaux de distribution et de l'adaptation de la contribution de Mobistar dans les coûts du service universel telle qu'elle a été calculée par le régulateur. Elle est partiellement compensée par la hausse des coûts de location (augmentation du nombre de points de vente détenus en propre et du nombre de sites) et par l'augmentation des services délivrés par des tiers.
- Les rémunérations, charges sociales et pensions ont représenté un montant de 133,6 millions d'euros, contre 140,9 millions d'euros durant l'exercice précédent. Cette diminution résulte de la réduction de l'effectif moyen (-91,5 équivalents temps plein) en 2007.
- Les amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles, se sont élevés à 173,7 millions d'euros pour l'exercice 2007, contre

186,5 millions d'euros en 2006. Les durées de vie de l'ensemble des immobilisations incorporelles et corporelles ont été revues durant l'exercice 2005 et sont restées inchangées en 2007.

- Les réductions de valeur sur stocks et créances commerciales se sont montées à 5,4 millions d'euros en 2007, en hausse de 0,6 million d'euros, principalement suite à l'augmentation des provisions pour les taxes communales et provinciales sur les pylônes, mâts et antennes GSM. La provision pour couvrir la créance représentative des taxes communales et provinciales enrôlées et contestées (voir paragraphe concernant les litiges) a grimpé à 24,3 millions d'euros à fin 2007, contre 20 millions d'euros à la fin de l'exercice précédent.
- Les provisions pour risques et charges concernant divers litiges se sont élevées à -0,1 million d'euros, contre +0,9 million d'euros en 2006, suite aux utilisations et reprises de provisions réalisées durant l'exercice en cours.
- Les autres charges d'exploitation ont représenté un total de 9,8 millions d'euros en 2007, contre 11,2 millions d'euros en 2006, évolution provenant essentiellement d'une diminution de la prise en perte définitive de créances commerciales provisionnées lors d'exercices antérieurs.

Le bénéfice d'exploitation de l'exercice ressort à 425,5 millions d'euros, en progression de 1,8 % par rapport aux 418,1 millions d'euros réalisés en 2006.

Les produits financiers générés durant l'exercice se sont élevés à 4,2 millions d'euros, en augmentation par rapport aux 2,6 millions d'euros réalisés en 2006.

Les charges financières de l'exercice se sont inscrites à 4,6 millions d'euros, en légère diminution par rapport aux 4,8 millions d'euros supportés durant l'exercice précédent.

Aucun résultat exceptionnel n'a été acté durant l'exercice.

Au terme de l'exercice, Mobistar S.A. a réalisé un bénéfice avant impôts de 425,1 millions d'euros, en progression de 2,2 % par rapport aux 415,9 millions d'euros réalisés en 2006. La charge d'impôts sur le revenu estimée pour l'exercice 2007 s'est élevée à 138,9 millions d'euros, dont 123 millions d'euros ont été acquittés par le biais des versements anticipés d'impôts.

Mobistar S.A. a présenté un résultat net après impôts de 286,2 millions d'euros au titre de l'exercice, contre 280,3 millions d'euros pour l'exercice précédent, ce qui représente une croissance de 2,1 %.

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale des actionnaires d'affecter le résultat de la manière suivante:

	<u>Millions d'euros</u>
• Bénéfice de l'exercice à affecter	286,2
• Bénéfice reporté de l'exercice précédent	102,5
• Bénéfice à affecter	388,7
• Affectation à la réserve légale	0,7

rapport de gestion relatif à l'exercice 2007 (consolidé et non consolidé)

• Rémunération du capital - dividende ordinaire 2007 de 2,80 euros par action	173,6
• Plan de participation des travailleurs au bénéfice	2,9
• Bénéfice à reporter	211,5

Bilan

Le total bilantaire de la société s'est élevé à 1.173,1 millions d'euros, à comparer aux 1.140,7 millions d'euros rapportés lors de l'exercice 2006.

Les investissements en immobilisations incorporelles et corporelles effectués au cours de l'exercice s'élèvent à 143,3 millions d'euros, après avoir investi un montant net de 166,2 millions d'euros en 2006, essentiellement dans le renouvellement du matériel radio, poursuivi en 2007, et dans la mise en place de la technologie UMTS.

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont réparties de la manière suivante:

- Les immobilisations incorporelles ont représenté un montant de 306,7 millions d'euros. Elles sont essentiellement liées aux licences GSM et UMTS et aux développements informatiques y afférents, ainsi qu'à la valeur nette du goodwill de 12,6 millions d'euros qui se décompose comme suit:
 - Goodwill de 60,1 millions d'euros résultant de l'acquisition, en 2003, de l'universalité des biens de Mobistar Corporate Solutions S.A., amorti sur 5 ans. La valeur nette du goodwill s'élevait à 12 millions d'euros au terme de l'exercice.
 - Goodwill de fusion de 1,4 million d'euros comptabilisé en vertu des dispositions de l'article 78, § 7 a de l'Arrêté Royal du 30 janvier 2001 suite à la fusion par absorption dans Mobistar S.A. de sa filiale Mobistar Affiliate S.A., en date du 4 mai 2005, avec effet rétroactif au 1er janvier 2005. La valeur nette du goodwill de fusion, amorti sur 5 ans, s'élevait à 0,6 million d'euros au terme de l'exercice.
- Les immobilisations corporelles ont représenté un montant de 496,4 millions d'euros. Elles sont relatives aux infrastructures de réseau, au matériel de téléphonie et aux services à valeur ajoutée.

Les actifs circulants se sont inscrits en diminution de 30,1 millions d'euros pour s'établir à 268,4 millions d'euros à la fin de l'exercice 2007. Ce résultat provient pour l'essentiel d'une augmentation des créances commerciales à plus d'un an (+6,2 millions d'euros), d'une augmentation du niveau des stocks de marchandises (+6,1 millions d'euros), d'une augmentation des créances commerciales (+12,9 millions d'euros), d'une augmentation des autres créances (+5,6 millions d'euros) provenant, à titre principal, de l'acompte de TVA payé sur les opérations du mois de décembre 2007, de la diminution des placements de trésorerie et valeurs disponibles (-62,7 millions d'euros) et, enfin, de l'augmentation des comptes de régularisation (+1,6 million d'euros).

Dans le cadre du plan warrants proposé aux membres du personnel en 2001, 1.831 warrants ont été convertis en un nombre équivalent d'actions ordinaires durant l'année 2007, au prix d'exercice de 32,55 euros, entraînant une augmentation du capital social de 10 mille euros et des primes d'émission de 49 mille euros. Au terme de l'exercice 2007, il ne subsiste plus de warrants non convertis.

En ce qui concerne les fonds propres, le capital social a augmenté de 10 mille euros suite à l'exercice des warrants dont question ci-avant et de 440 mille euros suite à l'intégration des primes d'émission. La réserve légale a été augmentée pour atteindre 10 % du capital, en augmentation de 0,7 million d'euros. Le solde du bénéfice à affecter, après attribution du dividende de l'exercice 2007, soit 173,6 millions d'euros, s'est élevé à 211,5 millions d'euros.

Au terme de l'exercice 2007, les capitaux propres d'un montant de 604,6 millions d'euros étaient constitués par:

- le capital souscrit de 357,1 millions d'euros,
- les primes d'émission de 0,1 million d'euros,
- la réserve légale de 35,7 millions d'euros,
- le bénéfice reporté de 211,5 millions d'euros,
- les subsides en capital de 0,2 million d'euros.

Les dettes commerciales, y compris celles à plus d'un an, ont enregistré une augmentation de 20,2 millions d'euros, l'encours à fin 2007 incluant de manière temporaire un montant significatif de dépenses d'investissement liées au renouvellement de l'équipement radio du réseau et à la mise en place de la technologie UMTS.

Les dettes fiscales estimées ont augmenté de 14,7 millions d'euros, la charge estimée de l'impôt de l'exercice, soit 139,2 millions d'euros, n'étant couverte par des versements anticipés qu'à concurrence de 123 millions d'euros, et le paiement de l'excédent d'impôt 2006 (18,1 millions d'euros) n'étant exigé par l'administration fiscale qu'en janvier 2008.

Les autres dettes incluent essentiellement les dividendes octroyés aux actionnaires au titre de l'exercice 2007 (173,6 millions d'euros).

Les provisions et dettes au terme de l'exercice 2007 se sont élevées à 568,5 millions d'euros et se décomposent comme suit:

- les provisions pour risques et charges pour un montant de 7,7 millions d'euros, contre 7,8 millions d'euros au terme de l'exercice précédent,
- les dettes à un an au plus pour un montant de 501,6 millions d'euros, contre 578,6 millions d'euros en 2006, avec la ventilation suivante:
 - dettes commerciales: 261,5 millions d'euros, contre 241,3 millions d'euros en 2006,
 - dettes fiscales, salariales et sociales: 61,9 millions d'euros, contre 51,5 millions d'euros en 2006,

- autres dettes: 178,2 millions d'euros, contre 285,8 millions d'euros en 2006.
- des comptes de régularisation pour un montant de 58,3 millions d'euros, contre 58,5 millions d'euros en 2006.

Litiges

Antennes: Depuis 1997, certaines communes et deux provinces belges ont adopté des mesures de taxation locales, sur une base annuelle, des pylônes, mâts et antennes situés sur leur territoire. Ces mesures sont actuellement contestées devant le Conseil d'Etat et les tribunaux de première instance (chambre fiscale).

Suite à une question préjudicielle posée par le Conseil d'Etat à la Cour de Justice des Communautés européennes, celle-ci a jugé, dans son arrêt du 8 septembre 2005, que de telles taxes ne sont pas inconciliables avec le droit européen, pour autant qu'elles n'altèrent pas les conditions de concurrence entre l'opérateur historique et les nouveaux opérateurs présents sur le marché.

Le Conseil d'Etat a décidé, le 20 novembre 2007, qu'un règlement-taxe viole le principe d'égalité dans le cas où le motif figurant dans le préambule de ce règlement-taxe est tiré de la situation financière de la commune. En effet, un tel motif n'explique nullement la différenciation opérée entre les opérateurs de mobilophonie (qui sont taxés en vertu dudit règlement-taxe) et les exploitants d'autres réseaux similaires (qui ne sont pas taxés en vertu de ce même règlement-taxe). Il ne peut, dès lors, être tenu pour établi que la différence de traitement repose sur un critère susceptible de justification objective et raisonnable.

La créance représentative du montant des taxes enrôlées, augmentée des intérêts moratoires calculés au taux légal, s'élève à 24,3 millions d'euros et fait l'objet d'une réduction de valeur pour sa totalité, dont 4,3 millions d'euros à charge de l'exercice.

Tarifs de terminaison: Mobistar a lancé, tout comme Proximus et Base, une action en annulation contre la décision du régulateur du 11 août 2006 fixant les tarifs de terminaison des trois opérateurs mobiles pour la période 2006-2009. Mobistar attaque notamment le fait que la décision impose la symétrie des tarifs de terminaison entre Mobistar et Proximus au cours de l'année 2008 et que la décision impose à Mobistar les obligations de non-discrimination et de séparation comptable.

Mobistar a également lancé une action en annulation contre la décision du régulateur du 17 décembre 2007 fixant les tarifs de terminaison des trois opérateurs mobile pour la période de février à juillet 2008. Mobistar attaque notamment le fait que la décision repose sur l'hypothèse que les MTR de Proximus

et de Mobistar doivent converger vers un MTR symétrique à partir de juillet 2008. En outre, Mobistar est intervenue dans l'action lancée par Base qui vise à obtenir la suspension de la baisse imposée par cette même décision au 1er février 2008. Mobistar conteste à titre principal que Base aurait l'intérêt requis pour obtenir la suspension de la décision. A titre subsidiaire, Mobistar demande qu'en cas de suspension, le juge impose la suspension dans son entièreté et non au seul profit de Base.

Abus de position dominante de Proximus: Mobistar est intervenue dans une action lancée par Base à l'encontre de Proximus par laquelle Base réclame des dommages et intérêts en réparation de pratiques d'abus de position dominante. Mobistar reproche également à Proximus des pratiques d'abus de position dominante et demande la réparation du dommage subi du fait de ces pratiques. En mai 2007, le tribunal de commerce de Bruxelles a rendu un jugement confirmant la position dominante de Proximus entre 1999 et 2004 et désignant des experts avec mission de déterminer certains abus et de calculer le dommage subi par Mobistar et Base.

Coût de portage: Les trois opérateurs de réseaux mobiles actifs en Belgique ont contesté la décision de l'IBPT de 2003 relative à la détermination du coût de portage des numéros mobiles. Mobistar soutient que le prix requis pour des portages de plusieurs numéros est trop élevé. La Cour de Justice des Communautés européennes a été saisie d'une question préjudicielle. Elle a jugé en juillet 2006 que le régulateur peut fixer des prix maxima sur base d'un modèle théorique de coûts à condition que ces prix soient fixés en fonction des coûts et que les consommateurs ne soient pas dissuadés de faire usage de la portabilité. Le litige national est toujours pendant.

Marque: KPN Netherlands a assigné Mobistar pour l'utilisation de la couleur verte en tant que marque. L'entreprise néerlandaise demande à Mobistar de cesser d'utiliser cette couleur en tant que marque principale dans toute sa communication. Un jugement en faveur de Mobistar a été rendu en première instance, ce qui permet à l'opérateur de continuer à utiliser la couleur verte. KPN a toutefois interjeté appel.

Service universel: Mobistar est impliquée, de concert avec d'autres opérateurs alternatifs, dans plusieurs actions judiciaires concernant le système de compensation financière prévu en matière de fourniture des tarifs sociaux. Sont visés l'Arrêté Royal fixant les modalités du système de compensation et la loi d'avril 2007 qui modifie les principes du mécanisme de compensation financière prévu pour la fourniture de tarifs sociaux. Les opérateurs attaquent la non-conformité du système avec les dispositions du droit communautaire, raison pour laquelle ils ont également déposé plainte auprès de la Commission européenne, qui a annoncé récemment avoir démarré une action judiciaire devant la Cour de Justice des Communautés européennes contre l'Etat belge.

rapport de gestion relatif à l'exercice 2007 (consolidé et non consolidé)

Accès à la boucle locale et au débit binaire: Mobistar a introduit deux actions devant le Conseil de Concurrence afin de demander des conditions d'accès raisonnables, plus précisément des tarifs de gros orientés vers les coûts et non discriminatoires par rapport à l'offre de détail Discovery Line de Belgacom et un accès au débit binaire permettant l'ADSL2+.

Mobistar a également une action pendante devant la Cour de Cassation concernant le droit d'action de Mobistar d'agir en justice contre les décisions de l'IBPT prises à l'encontre de Belgacom S.A. en matière, notamment, de dégroupage de la boucle locale.

Spectre: Mobistar est intervenue dans une procédure lancée par Base devant le Conseil d'Etat, qui a pour but d'obtenir l'annulation d'un Arrêté Royal de mars 2007 permettant l'utilisation des fréquences 900 pour les réseaux 3G. Mobistar soutient l'Etat belge à l'encontre de Base.

Emission/santé: De concert avec Base et Proximus, Mobistar demande devant la Cour Constitutionnelle l'annulation d'une ordonnance bruxelloise de mars 2007 qui fixe des normes d'émission plus sévères que la norme fédérale contenue dans un Arrêté Royal de 2005. Les opérateurs mobiles considèrent, entre autres, que l'ordonnance bruxelloise a été prise en méconnaissance des compétences des autorités publiques en matière de santé publique.

4. Tendances

En 2008, Mobistar poursuivra sa stratégie actuelle. L'opérateur reste convaincu que l'approche 'mobile centric' constitue le meilleur moyen de créer de la valeur pour ses actionnaires et d'offrir à ses clients un service optimal. Outre l'augmentation du trafic voix, la transmission mobile de données offre un grand potentiel de croissance.

Sur le marché résidentiel, Mobistar continuera à privilégier la substitution de la téléphonie fixe par la téléphonie mobile. Sur le marché professionnel, Mobistar vise à offrir des solutions convergentes tout en continuant à investir dans le développement de ses produits en téléphonie fixe.

En 2008, les tarifs de terminaison mobile (MTR) subiront de nouvelles diminutions. La première baisse, de 10,63 à 9,42 eurocents la minute, est entrée en vigueur le 1er février 2008. Une deuxième baisse est attendue en juillet. La diminution proposée s'élève à 10 %, sous réserve de la décision définitive de l'IBPT.

Les diminutions successives des tarifs de terminaison mobile en mai 2007, février et juillet 2008, ainsi que la baisse des tarifs de roaming depuis septembre 2007, pèseront sur le résultat 2008.

Dans ce contexte, Mobistar prévoit pour l'exercice 2008 une baisse de 1 à 3 % de son chiffre d'affaires. En raison d'une politique efficiente de maîtrise des coûts, Mobistar s'attend pour l'année 2008 à conserver un taux d'EBITDA stable d'environ 40 % et à maintenir un niveau d'investissements d'environ 10 % du chiffre d'affaires de la

téléphonie. Le résultat net sera tout autant affecté par la diminution du chiffre d'affaires que par l'optimisation de la structure bilantaire. Mobistar prévoit une baisse de 4 à 6 % du résultat net par action à la fin 2008.

5. Justification de l'application des règles comptables de continuité

Compte tenu des résultats financiers de Mobistar au cours de l'exercice clôturé au 31 décembre 2007, la société n'est pas sous l'application de l'article 96 (6°) du Code des Sociétés relatif à la justification des règles comptables de continuité.

6. Application de l'article 524 du Code des Sociétés durant l'exercice 2007

La procédure prescrite à l'article 524 du Code des Sociétés n'a pas été appliquée durant l'exercice 2007.

Néanmoins, le Conseil d'Administration a chargé les administrateurs indépendants de suivre l'état des relations intra-groupe auxquelles Mobistar est associée.

7. Loi relative aux offres publiques d'acquisition

Mobistar a reçu une notification de son actionnaire direct (Wirefree Services Belgium) et de son actionnaire ultime (France Télécom) sur la base de l'article 74 de la loi du 1er avril 2007 relative aux offres publiques d'acquisition. Cette communication a fait l'objet d'une publication par la société conformément à la loi; elle est disponible sur le site web de la société.

8. Informations sur les missions confiées aux commissaires

Durant l'exercice 2007, le commissaire et sociétés liées ont presté des missions pour un montant total de 483.980 euros se répartissant comme suit:

• mission révisorale	389.000 EUR
• autres missions d'attestation	3.000 EUR
• missions de conseils fiscaux	18.980 EUR
• autres missions extérieures à la mission révisorale	73.000 EUR

Comptes annuels Mobistar S.A. 2007

Les comptes annuels	20
Les règles d'évaluation	35
Le rapport du commissaire	37

bilan après répartition

Actif

	2007	2006
	en milliers d'€	en milliers d'€
ACTIFS IMMOBILISES	904 767	842 202
Immobilisations incorporelles (Annexe 5.2)	306 725	353 184
Immobilisations corporelles (Annexe 5.3)	496 363	488 831
Terrains et constructions	249 586	228 832
Installations, machines et outillage	212 851	225 380
Mobilier et matériel roulant	29 541	29 296
Autres immobilisations corporelles	4 385	5 323
Immobilisations financières (Annexes 5.4/5.5.1)	101 679	187
Entreprises liées (Annexe 5.14)	101 492	
Participations	80 342	
Créances	21 150	
Autres immobilisations financières	187	187
Créances et cautionnements en numéraire	187	187
ACTIFS CIRCULANTS	268 378	298 501
Créances à plus d'un an	6 202	
Créances commerciales	6 202	
Stocks et commandes en cours d'exécution	13 087	6 992
Stocks	13 087	6 992
Marchandises	13 087	6 992
Créances à un an au plus	197 272	178 713
Créances commerciales	187 960	175 059
Autres créances	9 312	3 654
Placements de trésorerie (Annexes 5.5.1/5.6)	900	66 350
Autres placements	900	66 350
Valeurs disponibles	4 376	1 589
Comptes de régularisation (Annexe 5.6)	46 541	44 857
TOTAL DE L'ACTIF	1 173 145	1 140 703

Passif

	2007	2006
	en milliers d'€	en milliers d'€
CAPITAUX PROPRES	604 647	494 878
Capital (Annexe 5.7)	357 130	356 680
Capital souscrit	357 130	356 680
Primes d'émission	49	440
Réserves	35 713	35 038
Réserve légale	35 713	35 038
Bénéfice (perte) reporté (+) (-)	211 527	102 467
Subsides en capital	228	253
 PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES	 7 679	 7 770
Provisions pour risques et charges	7 679	7 770
Autres risques et charges (Annexe 5.8)	7 679	7 770
 DETTES	 560 819	 638 055
Dettes à plus d'un an (Annexe 5.9)	875	1 010
Dettes commerciales	875	1 010
Fournisseurs	875	1 010
Dettes à un an au plus	501 595	578 564
Dettes commerciales	261 536	241 315
Fournisseurs	261 536	241 315
Dettes fiscales, salariales et sociales (Annexe 5.9)	61 899	51 465
Impôts	34 325	19 623
Rémunérations et charges sociales	27 574	31 842
Autres dettes	178 160	285 784
Comptes de régularisation (Annexe 5.9)	58 349	58 481
 TOTAL DU PASSIF	 1 173 145	 1 140 703

compte de résultats

	2007	2006
	en milliers d'€	en milliers d'€
Ventes et prestations	1 564 917	1 597 351
Chiffre d'affaires (Annexe 5.10)	1 526 561	1 557 056
Production immobilisée	4 685	8 780
Autres produits d'exploitation (Annexe 5.10)	33 671	31 515
Coût des ventes et des prestations	1 139 434	1 179 228
Approvisionnements et marchandises	522 046	528 748
Achats	527 194	529 863
Réduction (augmentation) des stocks (+) (-)	-5 148	-1 115
Services et biens divers	295 056	306 203
Rémunérations, charges sociales et pensions (+) (-)		
(Annexe 5.10)	133 611	140 890
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	173 682	186 527
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales -		
Dotations (reprises) (+) (-) (Annexe 5.10)	5 371	4 818
Provisions pour risques et charges - Dotations (utilisations et reprises) (+) (-) (Annexe 5.10)	-90	866
Autres charges d'exploitation (Annexe 5.10)	9 758	11 176
Bénéfice (perte) d'exploitation (+) (-)	425 483	418 123
Produits financiers	4 171	2 573
Produits des immobilisations financières	378	
Produits des actifs circulants	2 879	1 985
Autres produits financiers (Annexe 5.11)	914	588
Charges financières (Annexe 5.11)	4 558	4 810
Charges des dettes	1 301	317
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales - Dotations (reprises) (+) (-)		1 645
Autres charges financières	3 257	2 848
Bénéfice (perte) de l'exercice avant impôts (+) (-)	425 096	415 886
Impôts sur le résultat (+) (-) (Annexe 5.12)	138 891	135 607
Impôts	139 187	135 607
Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales	296	
Bénéfice (perte) de l'exercice (+) (-)	286 205	280 279
Bénéfice (perte) de l'exercice à affecter (+) (-)	286 205	280 279

2007

en milliers d'€

2006

en milliers d'€

AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS

Bénéfice (perte) à affecter (+) (-)	388 672	400 280
Bénéfice (perte) de l'exercice à affecter (+) (-)	286 205	280 279
Bénéfice (perte) reporté de l'exercice précédent (+) (-)	102 467	120 001
Prélèvements sur les capitaux propres		1 045
sur les réserves		1 045
Affectations aux capitaux propres	675	14 014
à la réserve légale	675	14 014
Bénéfice (perte) à reporter (+) (-)	211 527	102 467
Bénéfice à distribuer	176 470	284 844
Rémunération du capital	173 608	284 844
Autres allocataires	2 862	

annexe

2007

en milliers d'€

2006

en milliers d'€

ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

5.2.2 Concessions, brevets, licences, savoir-faire, marques et droits similaires

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		789 178
Mutations de l'exercice		
Acquisitions, y compris la production immobilisée	52 524	
Cessions et désaffectations	27 015	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	814 687	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		460 885
Mutations de l'exercice		
Actés	80 089	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	20 425	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	520 550	
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	294 137	

5.2.3 Goodwill

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		64 009
Mutations de l'exercice		
Cessions et désaffectations	2 490	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	61 519	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		39 118
Mutations de l'exercice		
Actés	12 304	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	2 490	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	48 931	
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	12 588	

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

5.3.1 Terrains et constructions

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		427 398
Mutations de l'exercice		
Acquisitions, y compris la production immobilisée	41 345	
Cessions et désaffectations	1 906	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	466 838	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		198 566
Mutations de l'exercice		
Actés	20 591	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	1 906	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	217 252	
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	249 586	

	2007	2006
	en milliers d'€	en milliers d'€
5.3.2 Installations, machines et outillage		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		517 208
Mutations de l'exercice		
Acquisitions, y compris la production immobilisée	38 775	
Cessions et désaffectations	9 417	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	546 566	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		291 828
Mutations de l'exercice		
Actés	49 356	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	7 469	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	333 715	
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	212 851	
5.3.3 Mobilier et matériel roulant		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		122 861
Mutations de l'exercice		
Acquisitions, y compris la production immobilisée	10 265	
Cessions et désaffectations	17 891	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	115 235	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		93 565
Mutations de l'exercice		
Actés	10 015	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	17 886	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	85 694	
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	29 541	
5.3.5 Autres immobilisations corporelles		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		19 198
Mutations de l'exercice		
Acquisitions, y compris la production immobilisée	388	
Cessions et désaffectations	22	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	19 565	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		13 875
Mutations de l'exercice		
Actés	1 327	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	22	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	15 180	
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	4 385	

annexe

2007

en milliers d'€

2006

en milliers d'€

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

5.4.1 Entreprises liées - participations, actions et parts

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		0
Mutations de l'exercice		
Acquisitions	80 342	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	80 342	
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	80 342	

Entreprises liées - créances

Valeur comptable nette au terme de l'exercice		0
Mutations de l'exercice		
Additions	21 150	
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	21 150	

5.4.3 Autres entreprises - créances

Valeur comptable nette au terme de l'exercice		187
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	187	

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

5.5.1 Participations et droits sociaux détenus dans d'autres entreprises

Dénomination, adresse complète du siège et pour les entreprises de droit belge, mention du numéro d'entreprise	Droits sociaux détenus		Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Nombre	%	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres en milliers d'€	Résultat net en milliers d'€
VOXmobile SA						
Z.A.I Bourmicht 8						
8070 Bertrange						
Luxembourg						
19749504						
Actions nominatives	1 355 715	90,00	31/12/2006	EUR	-1 996	-5 754

2007

en milliers d'€

2006

en milliers d'€

PLACEMENTS DE TRESORERIE ET COMPTES DE REGULARISATION DE L'ACTIF

5.6 Placements de trésorerie - autres placements

Autres placements de trésorerie non repris ci-avant	900	66 350
---	-----	--------

Comptes de régularisation

Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important		
Produits acquis	35 433	
Charges à reporter	11 015	
Produits financiers	92	

2007

en milliers d'€

2006

en milliers d'€

ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

5.7 Etat du capital

Capital social

Capital social souscrit au terme de l'exercice		356 680
Capital social souscrit au terme de l'exercice	357 130	

2007

en milliers d'€ nombre d'actions

Modifications au cours de l'exercice

Exercice des warrants	10	1 831
Incorporation de la prime d'émission	440	

Représentation du capital

Catégories d'actions

Actions sans valeur nominale	357 130	63 291 752
Actions nominatives		31 755 413
Actions au porteur		31 536 339

Structure de l'actionariat de l'entreprise au 31/12/2007

Wirefree Services Belgium		31 753 100
Autres (flottant)		31 538 652
Nombre total d'actions		63 291 752

PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES

5.8 Ventilation de la rubrique 163/5 du passif si celle-ci représente un montant important

Garantie de remboursement à concurrence de 50% d'une ligne de crédit bancaire octroyée à l'association momentanée IRISNET	2 475
Provisions pour litiges	5 205

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE REGULARISATION DU PASSIF

5.9 Ventilation des dettes à l'origine à plus d'un an, en fonction de leur durée résiduelle

Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes commerciales	875
Fournisseurs	875
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	875

Dettes fiscales, salariales et sociales

Impôts (rubrique 450/3 du passif)

Dettes fiscales estimées	34 325
--------------------------	--------

Rémunérations et charges sociales (rubrique 454/9 du passif)

Autres dettes salariales et sociales	27 574
--------------------------------------	--------

annexe

2007

en milliers d'€

2006

en milliers d'€

Comptes de régularisation

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un

montant important

Produits à reporter	57 752	
Charges à imputer	597	

RESULTATS D'EXPLOITATION**5.10 Produits d'exploitation**

Chiffre d'affaires net

Ventilation par catégorie d'activité

Activité mobile	1 444 328	1 474 635
Activité fixe et data	82 233	82 421

Charges d'exploitation

Travailleurs inscrits au registre du personnel

Nombre total à la date de clôture (en unités)	1 524	1 675
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein (en unités)	1 537,3	1 628,8
Nombre effectif d'heures prestées (en unités)	2 618 280	2 752 836

Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs	96 241	98 887
Cotisations patronales d'assurances sociales	26 233	30 110
Primes patronales pour assurances extralégales	5 013	5 238
Autres frais de personnel	6 124	6 655

Réductions de valeur

Sur stocks et commandes en cours

Reprises	947	34
----------	-----	----

Sur créances commerciales

Actées	6 318	4 852
--------	-------	-------

Provisions pour risques et charges

Constitutions	1 178	1 275
Utilisations et reprises	1 268	409

Autres charges d'exploitation

Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	2 332	1 828
Autres	7 426	9 348

Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise

Nombre total à la date de clôture (en unités)	20	53
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein (en unités)	49,0	45,0
Nombre effectif d'heures prestées (en unités)	96 848	89 752
Frais pour l'entreprise	5 169	3 377

2007

en milliers d'€

2006

en milliers d'€

RESULTATS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS

5.11 Résultats financiers

Autres produits financiers		
Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats		
Subsides en capital	26	26
Ventilation des autres produits financiers		
Produits financiers divers	819	443
Boni de change	69	119
Réductions de valeur sur actifs circulants		
Actées		1 645
Autres charges financières		
Montant de l'escompte à charge de l'entreprise sur la négociation de créances	1 282	1 351
Ventilation des autres charges financières		
Frais de banque	1 765	1 493
Pertes de change	197	
Charges financières diverses	13	4

IMPOTS ET TAXES

5.12 Impôts sur le résultat

Impôts sur le résultat de l'exercice	139 187	
Impôts et précomptes dus ou versés	123 043	
Suppléments d'impôts estimés	16 144	
Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé		
Dépenses non admises	6 282	
Déductions pour investissements	-4 636	
Intérêts notionnels	-17 455	
Sources de latences fiscales		
Latences actives		
Autres latences actives		
Déductions pour investissements	8 940	
Taxes sur la valeur ajoutée et impôts à charge de tiers		
Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte		
A l'entreprise (déductibles)	216 686	218 842
Par l'entreprise	395 320	389 392
Montants retenus à charge de tiers, au titre de		
Précompte professionnel	33 038	33 559
Précompte mobilier	20 704	13 667

annexe

2007

en milliers d'€

2006

en milliers d'€

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

5.13 Engagements importants d'acquisition d'immobilisations

Engagements d'acquisition d'actifs immobilisés	66 464
--	--------

Litiges importants et autres engagements importants

1. Garanties bancaires émises pour le compte de la société : 9,278 millions d'euros.
2. Engagements de loyers immobiliers et du parc de véhicules: 190,981 millions d'euros.
3. Engagements d'achats d'équipements réseau: 8,845 millions d'euros.
4. Depuis 1997, certaines communes et deux provinces belges ont adopté des mesures de taxation locales permettant une taxation annuelle sur les pylônes, mâts et antennes situés sur leur territoire. Ces mesures de taxation sont actuellement contestées auprès du Conseil d'Etat et des tribunaux de première instance (chambre fiscale). Suite à une question préjudicielle posée par le Conseil d'Etat à la Cour de Justice des Communautés Européennes, celle-ci a jugé dans son arrêt du 8 septembre 2005 que de telles taxes ne sont pas inconciliables avec le droit européen, pour autant qu'elles n'altèrent pas les conditions de concurrence entre l'opérateur historique et les nouveaux opérateurs sur le marché.

Le Conseil d'Etat a décidé le 20 novembre 2007 qu'un règlement-taxe viole le principe d'égalité dans le cas où le motif figurant dans le préambule de ce règlement-taxe est tiré de la situation financière de la commune. En effet, un tel motif n'explicite nullement la différenciation opérée entre les opérateurs de mobilophonie (qui sont taxés en vertu du règlement-taxe en question) et les exploitants d'autres réseaux similaires (qui ne sont pas taxés en vertu de ce même règlement-taxe). Il ne peut dès lors être tenu pour établi que la différence de traitement repose sur un critère susceptible de justification objective et raisonnable.

La créance représentative du montant des taxes enrôlées, augmentée des intérêts moratoires calculés au taux légal, s'élève à 24,325 millions d'euros et fait l'objet d'une réduction de valeur actée pour sa totalité, dont 4,331 millions d'euros à charge de l'exercice.

Description succincte du régime complémentaire de pension de retraite ou de survie instauré au profit du personnel ou des dirigeants et des mesures prises pour en couvrir la charge

La société a un système de retraite à cotisation définie qui prévoit un complément au droit de pension des employés en plus du régime légal de retraite. Ce système de retraite est couvert et financé par une compagnie d'assurances comme le requiert la législation fiscale belge.

2007

en milliers d'€

2006

en milliers d'€

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

5.14 Entreprises liées

Immobilisations financières	101 492	
Participations	80 342	
Autres créances	21 150	
Créances	60 235	35 587
A un an au plus	60 235	35 587
Placements de trésorerie	900	64 051
Créances	900	64 051

	2007	2006
	en milliers d'€	en milliers d'€
Dettes	24 709	19 707
A un an au plus	24 709	19 707
Résultats financiers		
Produits des actifs circulants	2 843	1 807
Charges des dettes	1 090	268

RELATIONS FINANCIERES AVEC

5.15 Les administrateurs et gérants

Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable

Aux administrateurs et gérants 1 225

Le ou les commissaire(s) et les personnes avec lesquelles il est lié (ils sont liés)

Emoluments du (des) commissaire(s) 304

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)

Autres missions d'attestation 3

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

Missions de conseils fiscaux 19

DECLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDES

5.17 Informations à compléter par les entreprises soumises aux dispositions du Code des sociétés relatives aux comptes consolidés

L'entreprise établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion.

Informations à compléter par l'entreprise si elle est filiale ou filiale commune

L'entreprise mère

France Télécom

6, place d'Alleray

75505 Paris Cedex 15

France

établit et publie des comptes consolidés pour l'ensemble le plus grand.

Les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus à l'adresse

France Télécom

6, place d'Alleray

75505 Paris Cedex 15

France

bilan social

2007

2006

ETAT DES PERSONNES OCCUPEES

Travailleurs inscrits au registre du personnel

	Temps plein	Temps partiel	Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP)	Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP)
Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent				
Nombre moyen de travailleurs	1 427,8	148,5	1 537,3 (ETP)	1 628,8 (ETP)
Nombre effectif d'heures prestées	2 445 796	172 484	2 618 280 (T)	2 752 836 (T)
Frais de personnel (en milliers d'€)	125 594	8 017	133 611 (T)	140 890 (T)
Montant des avantages accordés en sus du salaire (en milliers d'€)			1 563 (T)	1 640 (T)
A la date de clôture de l'exercice				
Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel	1 384	140	1 487,3	
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	1 384	139	1 486,7	
Contrat à durée déterminée		1	0,6	
Par sexe				
Hommes	956	23	972,8	
Femmes	428	117	514,5	
Par catégorie professionnelle				
Employés	1 382	139	1 484,7	
Autres	2	1	2,6	

Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise

	Personnel intérimaire	Personnes mises à la disposition de l'entreprise
Au cours de l'exercice		
Nombre moyen de personnes occupées	36,0	19,0
Nombre effectif d'heures prestées	60 984	35 864
Frais pour l'entreprise (en milliers d'€)	1 572	3 597

2007

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

	Temps plein	Temps partiel	Total en équivalents temps plein
Entrées			
Nombre de travailleurs inscrits au registre			
du personnel au cours de l'exercice	253	7	258,0
Par type de contrat de travail			
Contrat à durée indéterminée	253	6	257,4
Contrat à durée déterminée		1	0,6
Par sexe et niveau d'études			
Hommes: secondaire	72		72,0
supérieur non universitaire	46		46,0
universitaire	55	1	55,8
Femmes: secondaire	35	3	36,8
supérieur non universitaire	23	1	23,8
universitaire	22	2	23,6
Sorties			
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été			
inscrite au registre du personnel au cours de l'exercice	381	30	403,4
Par type de contrat de travail			
Contrat à durée indéterminée	381	30	403,4
Par sexe et niveau d'études			
Hommes: secondaire	45	1	45,5
supérieur non universitaire	176	3	178,8
universitaire	60		60,0
Femmes: secondaire	29	9	34,7
supérieur non universitaire	45	10	54,0
universitaire	26	7	30,4
Par motif de fin de contrat			
Licenciement	85	13	95,2
Autre motif	296	17	308,2

bilan social

2007

ETAT CONCERNANT L'USAGE, AU COURS DE L'EXERCICE,
DES MESURES EN FAVEUR DE L'EMPLOI

Mesures en faveur de l'emploi			
	Nombre de travailleurs concernés		Montant de l'avantage financier en milliers d'€
	Nombre	Equivalents temps plein	
Mesures comportant un avantage financier¹			
Réduction structurelle des cotisations de sécurité sociale	1 887	1 844,4	3 592
Convention de premier emploi	2	1,6	2
Autres mesures			
Réduction des cotisations personnelles de sécurité sociale des travailleurs à bas salaires	184	179,6	
Nombre de travailleurs concernés par une ou plusieurs mesures en faveur de l'emploi			
Total pour l'exercice	1 888	1 845,0	
Total pour l'exercice précédent	1 844	1 798,4	

¹ Avantage financier pour l'employeur concernant le titulaire ou son remplaçant.

Renseignements sur les formations pour les travailleurs au cours de l'exercice		
	Hommes	Femmes
Total des initiatives en matière de formation des travailleurs à charge de l'employeur		
Nombre de travailleurs concernés	990	562
Nombre d'heures de formation suivies	35 665	16 337
Coût pour l'entreprise (en milliers d'€)	1 640	751

règles d'évaluation

Frais d'établissement

Les frais de premier établissement sont capitalisés dans le bilan au prix coûtant et sont amortis sur cinq ans à partir de la date de la dépense sur une base linéaire. Les frais d'augmentation de capital exposés depuis l'introduction en bourse réalisée en 1998 sont directement pris en charge.

Immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels sont enregistrés au prix coûtant et sont composés essentiellement des coûts et dépenses capitalisés suivants, y compris, le cas échéant, la production immobilisée: acquisition de la licence pour le réseau GSM, acquisition de la licence UMTS, coût de la conception et du développement du réseau, permis, coût de licences et de production de logiciels y ayant trait et goodwill.

La licence pour le réseau GSM a été accordée pour une durée de 15 ans, et est amortie sur une base linéaire.

La licence UMTS a une durée de 20 ans et fait l'objet d'un amortissement linéaire sur 16 ans à partir d'avril 2005, moment où la première zone géographique a été techniquement déclarée en mesure de fonctionner.

Le goodwill généré lors de l'acquisition de l'universalité des biens de la S.A. Mobistar Corporate Solutions est amorti sur une durée de 5 ans.

Les autres actifs incorporels sont amortis linéairement sur une période de 4 à 5 ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au prix coûtant et sont amorties sur une base linéaire pro rata temporis en utilisant les taux définis dans les lois fiscales belges actuelles, qui correspondent aux durées de vie des actifs concernés comme suit:

Bâtiments et constructions sur sites	20 ans
Fibres optiques	15 ans
Equipements de téléphonie mobile	8 ans
Equipements de messagerie	5 ans
Matériel informatique	4 et 5 ans
Autres équipements immobiliers	5 à 10 ans

Les frais d'entretien réguliers et les frais de réparation sont imputés aux dépenses au cours de la période encourue. Les améliorations immobilières sont capitalisées. Les coûts d'emprunt liés à l'achat d'actifs immobilisés corporels sont activés et amortis suivant le même schéma que les immobilisés en question.

Immobilisations financières

Les participations, actions et parts sont évaluées à la valeur d'acquisition. Les créances sont évaluées à la valeur nominale. Des réductions de valeurs sont actées sur les participations, actions et parts en cas de moins-values ou de dépréciations durables. Les créances font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis.

Créances

Les créances sont évaluées à la valeur nominale. Les réductions de valeur pour créances douteuses sont évaluées en tenant compte du risque potentiel de non-recouvrement.

Stocks

Les stocks comprennent les marchandises achetées destinées à la vente. Les mouvements de stock sont déterminés selon la méthode FIFO (premier entré - premier sorti). Les inventaires sont évalués selon la méthode du «lower of cost or market».

Valeurs disponibles

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les dépôts en espèces et à terme de moins de trois mois. Ils sont enregistrés à la valeur nominale. Les devises étrangères sont converties selon le taux de fin d'exercice et les profits et les pertes sont inscrits dans les produits et charges.

Comptes de régularisation

Les comptes de régularisation de l'actif comprennent les charges à reporter et les produits acquis. Les comptes de régularisation du passif comprennent les charges à imputer et les produits à reporter.

Pensions

La société a un système de retraite à prestation définie qui prévoit un complément au droit de pension des employés en plus du régime légal de retraite. Ce système de retraite est couvert et financé par une compagnie d'assurances comme le requiert la législation belge.

Instruments financiers

La société conclut des contrats visant à la protéger contre le risque lié aux fluctuations des taux d'intérêt associés à ses emprunts. Les primes payées ou reçues et la valeur réelle des instruments dérivés sont imputées sur la période du contrat et sont inscrites comme produits et charges d'intérêts.

règles d'évaluation

Reconnaissance des produits et des charges

Les produits et les charges sont enregistrés au moment où ils sont encourus indépendamment de leur paiement ou encaissement.

Les produits provenant des services sont reconnus quand ils sont acquis. Les facturations pour ces services sont effectuées sur une base mensuelle tout au long du mois. Les rentrées non facturées à la fin de chaque mois sont estimées sur base du trafic et enregistrées à la fin du mois. Les paiements reçus à l'avance sont reportés et repris au bilan sous les revenus reportés.

Impôts sur le revenu

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés conformément à la législation belge en matière d'impôts sur le revenu. Les impôts différés résultant de différences temporaires dans la reconnaissance des produits et des charges ne sont pas reconnus.

Transactions en devises étrangères

Les transactions en devises étrangères sont converties en EUR selon le taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les créances et dettes à la date du bilan, libellées en devises étrangères, sont ajustées pour refléter les taux de change en vigueur à la date du bilan, ces ajustements étant reconnus dans le compte de résultats dans la mesure où les principes comptables belges le permettent.

rapport du commissaire

à l'Assemblée Générale des actionnaires de la société anonyme Mobistar sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2007

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur les comptes annuels ainsi que les mentions et informations complémentaires requises.

Attestation sans réserve des comptes annuels

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels clos le 31 décembre 2007, établis conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à € 1.173.145 mille et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de € 286.205 mille.

Responsabilité du Conseil d'Administration

L'établissement des comptes annuels relève de la responsabilité du Conseil d'Administration. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; le choix et l'application de règles d'évaluation appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du commissaire

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle conformément aux dispositions légales et selon les normes de révision applicables en Belgique, telles qu'édictées par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Ces normes de révision requièrent que notre contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Conformément aux normes de révision précitées, nous avons mis en œuvre des procédures de contrôle en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix de ces procédures relève de notre jugement, de même que l'évaluation du risque que les comptes annuels contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Dans le cadre de cette évaluation du risque, nous avons tenu compte du contrôle interne en vigueur dans la société pour l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir les procédures de contrôle appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Nous avons également évalué le bien-fondé des règles d'évaluation, le caractère raisonnable des estimations comptables significatives faites par la société, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Enfin, nous avons obtenu du Conseil d'Administration et des

préposés de la société les explications et informations requises pour notre contrôle. Nous estimons que les éléments probants recueillis fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

Opinion

A notre avis, les comptes annuels clos le 31 décembre 2007 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Mentions et informations complémentaires

L'établissement et le contenu du rapport de gestion, ainsi que le respect par la société du Code des sociétés et des statuts, relèvent de la responsabilité du Conseil d'Administration.

Notre responsabilité est d'inclure dans notre rapport les mentions et informations complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes annuels:

- Le rapport de gestion traite des informations requises par la loi et concorde avec les comptes annuels. Toutefois, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée, ainsi que de sa situation, de son évolution prévisible ou de l'influence notable de certains faits sur son développement futur. Nous pouvons néanmoins confirmer que les renseignements fournis ne présentent pas d'incohérences manifestes avec les informations dont nous avons connaissance dans le cadre de notre mandat.
- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés. L'affectation des résultats proposée à l'Assemblée Générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Bruxelles, le 17 mars 2008

Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises SCCRL

Commissaire

représentée par



Herman Van Den Abeele
Associé

Etats financiers 2007 consolidés selon les normes IFRS

Compte de résultat consolidé	40
Bilan consolidé	41
Tableau consolidé des flux de trésorerie	42
Variations des capitaux propres	44
Le groupe Mobistar	45
Méthodes comptables	46
Notes concernant les états financiers consolidés	56
Rapport du commissaire	79

compte de résultat consolidé

	2007**	2006
	en milliers d'€	en milliers d'€
Réf.		
Produits d'exploitation		
Chiffre d'affaires de la téléphonie	1 445 377	1496 080
Chiffre d'affaires de vente de matériel	64 228	50 750
16 Total du chiffre d'affaires	1 509 605	1 546 830
16 Autres produits d'exploitation	30 334	27 769
Total des produits d'exploitation	1 539 939	1 574 599
Charges d'exploitation		
Coûts d'interconnexion	-324 964	-347 891
16 Autres coûts d'acquisition des produits et services vendus	-172 967	-155 819
16 Services et biens divers	-299 838	-305 048
16 Avantages du personnel	-135 714	-135 787
Amortissements et pertes de valeur	-164 344	-173 750
16 Autres charges d'exploitation	-14 234	-15 469
Total des charges d'exploitation	-1 112 061	-1 133 764
Résultat des activités d'exploitation	427 878	440 835
16 Produits financiers	3 203	2 143
15 Charges financières	-3 305	-1 355
Résultat opérationnel après déduction des charges financières nettes	427 776	441 623
5 Impôts	-137 941	-142 080
Résultat des activités poursuivies *	289 835	299 543
Part du groupe dans le résultat	289 835	299 543
10 Résultat de base par action (en €)	4,58	4,73
Nombre moyen pondéré des actions ordinaires	63 290 941	63 282 547
10 Résultat dilué par action (en €)	4,58	4,73
Nombre moyen pondéré dilué des actions ordinaires	63 290 941	63 283 437

* En l'absence d'activités abandonnées, le résultat de la période correspond au résultat des activités poursuivies.

** Chiffres consolidés incluant VOXmobile entré dans le périmètre de consolidation depuis le 2 juillet 2007.

bilan consolidé

31.12.2007*

en milliers d'€

31.12.2006

en milliers d'€

Réf.

ACTIF

Actifs non-courants			
1, 2	Goodwill	81 532	10 558
2	Immobilisations incorporelles	308 708	325 297
3	Immobilisations corporelles	521 764	491 175
4	Autres actifs non-courants	6 403	195
5	Impôts différés	5 944	613
	Total actifs non-courants	924 351	827 838
Actifs courants			
6	Stocks	13 943	6 992
7	Créances commerciales	183 514	166 195
	Revenu à facturer	35 433	33 146
8	Autres actifs courants	16 832	15 571
9	Placements de trésorerie et valeurs disponibles	7 255	68 031
	Total actifs courants	256 977	289 935
	Total actif	1 181 328	1 117 773

CAPITAUX PROPRES ET DETTES

Capitaux propres			
11	Capital	357 130	356 680
11	Primes d'émission	49	440
11	Réserve légale	35 713	35 038
11	Bénéfice reporté	375 140	371 617
	Total capitaux propres	768 032	763 775
Dettes non-courantes			
	Dettes commerciales à long terme	874	1 010
13	Provisions à long terme	13 737	12 969
	Total dettes non-courantes	14 611	13 979
Dettes courantes			
14	Emprunts à court terme	6 103	2 445
15	Dettes commerciales	268 738	240 685
15	Dettes liées aux avantages du personnel	30 437	31 842
15	Impôts	34 365	19 624
	Revenus différés	47 798	44 353
15	Autres dettes	11 244	1 070
	Total dettes courantes	398 685	340 019
	Total dettes	413 296	353 998
	Total capitaux propres et dettes	1 181 328	1 117 773

* Chiffres consolidés incluant VOXmobile entré dans le périmètre de consolidation depuis le 2 juillet 2007.

tableau consolidé des flux de trésorerie

	2007*	2006
	en milliers d'€	en milliers d'€
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles		
Résultat opérationnel après déduction des charges financières nettes	427 776	441 623
Ajustements pour:		
Amortissements et pertes de valeur	164 344	173 750
Juste valeur des plans d'achat d'actions	0	1 921
Résultat opérationnel ajusté après déduction des charges financières nettes	592 120	617 294
Stocks (augmentation -, diminution +)	-5 689	-1 149
Créances commerciales (augmentation -, diminution +)	-11 863	3 244
Autres actifs non-courants (augmentation -, diminution +)	-5 672	0
Actifs d'impôts différés (augmentation -, diminution +)	-635	6 473
Revenu à facturer (augmentation -, diminution +)	-2 287	-9 831
Autres actifs courants (augmentation -, diminution +)	-736	9 747
Dettes commerciales (augmentation +, diminution -)	14 536	-32 321
Dettes liées aux avantages du personnel (augmentation +, diminution -)	-2 431	-6 307
Impôts (augmentation +, diminution -)	14 741	18 026
Revenus différés (augmentation +, diminution -)	3 055	-31 906
Autres dettes (augmentation +, diminution -)	10 264	683
Provisions à long terme (augmentation +, diminution -)	-1 371	552
Variation des besoins en fonds de roulement	11 912	-42 789
Charge d'impôt exigible	-138 891	-135 608
Charge d'impôts différés	950	-6 472
Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles**	466 091	432 425
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-146 684	-165 140
Acquisition de filiale	-80 342	
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	-227 026	-165 140
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		
Cautionnements versés en numéraire	0	2
Remboursements d'emprunts à long terme productifs d'intérêts	-19 046	0
Encaissement provenant de nouveaux prêts et emprunts porteurs d'intérêts, à court terme	3 800	
Emprunts à court terme	0	62
Capital et primes d'émission - exercice des options d'action	49	543
Capital - remboursement	0	-101 251
Achats nets d'actions propres	0	-599
Coûts des transactions imputées en capitaux propres	-823	-689
Dividende payé	-284 813	-151 896
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement	-300 833	-253 828
Augmentation (+), diminution (-) de trésorerie et équivalents de trésorerie		
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	68 031	54 574
Trésorerie provenant de regroupements d'entreprises	992	
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	7 255	68 031

2007*

en milliers d'€

2006

en milliers d'€

* Chiffres consolidés incluant VOXmobile entré dans le périmètre de consolidation depuis le 2 juillet 2007.

** Les flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles incluent:

- les intérêts payés	1 410	311
- les intérêts perçus	2 879	1 870
- les impôts payés	124 111	117 000

variations des capitaux propres

en milliers d'€

<u>Réf.</u>	Capital	Primes d'émission	Réserve légale	Actions propres	Bénéfice reporté	Total des capitaux propres
Solde au 1er janvier 2006	437 158	20 670	21 024	-1 045	238 397	716 204
Paiement fondé sur des actions - plan d'achat d'actions					1 921	1 921
Revenu net reconnu en capitaux propres					1 921	1 921
Résultat de la période			14 014		285 529	299 543
Total des revenus et charges reconnus durant l'exercice			14 014		287 450	301 464
Dividendes					-151 896	-151 896
Exercice des options d'action	103	440				543
Remboursement du capital	-101 251					-101 251
Incorporation des primes d'émission au capital	20 670	-20 670				0
Achat d'actions propres				-9 116		-9 116
Vente d'actions propres				10 161	-1 645	8 516
Coût des transactions imputées en capitaux propres					-689	-689
Solde au 31 décembre 2006	356 680	440	35 038	0	371 617	763 775
Revenu net reconnu en capitaux propres					0	0
11 Résultat de la période			675		289 160	289 835
Total des revenus et charges reconnus durant l'exercice			675		289 160	289 835
Dividendes					-284 814	-284 814
11 Exercice d'options d'action	10	49				59
Incorporation des primes d'émission au capital	440	-440				0
Coût des transactions imputées en capitaux propres					-823	-823
Solde au 31 décembre 2007	357 130	49	35 713	0	375 140	768 032

le groupe mobistar

Sociétés constitutives du périmètre de consolidation

La société mère, les filiales et l'association momentanée constitutives du périmètre de consolidation sont les suivantes :

Mobistar S.A.

Société mère, société anonyme à responsabilité limitée de droit belge dont les actions sont cotées

Boulevard Auguste Reyers 70

B - 1030 Bruxelles

Belgique

Numéro d'identification: BE 0456 810 810

Association momentanée de droit belge France Télécom - Telindus, dénommée 'Irisnet'

Intégration en consolidation à 50 %,

Boulevard Auguste Reyers 70

B - 1030 Bruxelles

Belgique

Numéro d'identification : BE 0545 698 541

VOXmobile S.A.

Actions détenues à 100 % par Mobistar (dont 10 % seront obligatoirement acquis avant le 2 juillet 2010)

Z.A.I. Bourmicht 8

L – 8070 Bertrange

Luxembourg

Numéro d'identification : LU 19749504

Les principales activités du Groupe sont décrites dans la note 19 (information sectorielle).

Date d'autorisation d'émission des états financiers

Le 11 mars 2008, le Conseil d'Administration de la société Mobistar S.A. a examiné les états financiers consolidés 2007 et a autorisé leur publication.

Les états financiers consolidés 2007 seront approuvés le 7 mai 2008 par l'Assemblée Générale des actionnaires qui dispose toujours du pouvoir d'amender les états financiers après leur publication.

méthodes comptables

1. Base de préparation

Les états financiers consolidés ont été préparés en application de la méthode du coût historique, sauf en ce qui concerne les instruments financiers dérivés, qui ont été évalués à leur juste valeur. Les états financiers consolidés sont libellés en euros et toutes les valeurs sont arrondies au millier d'euros le plus proche (€ 000), sauf s'il en est précisé autrement.

Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés de Mobistar S.A. et de toutes ses filiales ont été préparés dans le respect des normes de reporting International Financial Reporting Standards (IFRS), telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Base de consolidation

Les états financiers consolidés se composent des états financiers de Mobistar S.A. et de ses filiales au 31 décembre de chaque année. Les états financiers des filiales sont préparés pour la même période de reporting que la société mère, en application de politiques comptables cohérentes.

Les filiales sont entièrement consolidées à partir de la date d'acquisition, c'est-à-dire la date de prise de contrôle par le Groupe, et continuent à être consolidées jusqu'à la date où ce contrôle s'arrête.

Les entités suivantes sont consolidées au 31 décembre 2007 en application de la méthode de consolidation suivante:

Mobistar S.A.: 100 %	consolidation complète
Association momentanée 'Irisnet': 50 %	consolidation proportionnelle
VOXmobile S.A.: 100 %	consolidation complète

L'association momentanée 'Irisnet' est une coentreprise conclue entre Telindus et France Télécom. En tant que tel, Mobistar ne détient directement ou indirectement aucun droit de vote dans 'Irisnet'. Toutefois, en application de l'interprétation SIC 12, Mobistar en a conclu que 'Irisnet' est en réalité contrôlée par Mobistar et par son partenaire Telindus. De plus, le risque économique de cette coentreprise est supporté par Mobistar et non par France Télécom.

VOXmobile S.A., entreprise constituée et régie par les lois du Luxembourg, a été acquise le 2 juillet 2007 par Mobistar S.A. L'acquisition a porté sur 90 % des actions de VOXmobile. Les 10 % d'actions restants font l'objet d'une option d'achat pouvant être exercée au plus tard avant le 2 juillet 2010. Si elle n'est pas exercée à la date du 2 juillet 2010, l'option d'achat est réputée exercée. En tant que tel, l'entreprise dispose d'une contrepartie conditionnelle pour les 10 % des actions. L'entreprise a consolidé les résultats de VOXmobile à hauteur de 100 %, à partir du 2 juillet 2007.

Tous les soldes, transactions, produits et charges, ainsi que tous les bénéfices et pertes résultant de transactions intra-groupes sont entièrement éliminés en consolidation.

2. Changements survenus dans les méthodes comptables et les informations contenues en annexe

Le Groupe a adopté les nouvelles interprétations IFRS et IFRIC amendées suivantes en cours d'exercice. L'adoption de ces normes et interprétations révisées n'a eu aucun impact sur la performance ou la position financière du Groupe. Elles ont, en revanche, entraîné la publication d'informations additionnelles, et, dans certains cas, des révisions de méthodes comptables.

IFRS 7 – Instruments financiers : informations

La norme impose la fourniture d'informations permettant aux utilisateurs des états financiers d'évaluer l'importance des instruments financiers du Groupe ainsi que la nature et l'étendue des risques résultant de ces instruments financiers. Les nouvelles informations sont incluses dans les états financiers. Cet amendement n'a pas d'impact sur la position ou les résultats financiers de Mobistar.

IAS 1 - Présentation des états financiers

Cet amendement impose au Groupe de fournir de nouvelles informations permettant aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les objectifs, les politiques et la procédure du Groupe en matière de gestion du capital. Ces nouvelles informations sont mentionnées dans la Note 11.

IFRIC 9 – Réévaluation des dérivés incorporés à un contrat

La norme IFRIC 9 stipule que la date d'évaluation de l'existence d'un dérivé incorporé à un contrat est la date à laquelle une entité est devenue partie au contrat, la réévaluation n'étant requise que si une modification des clauses du contrat altère de manière substantielle les flux de trésorerie. Dans la mesure où le Groupe n'a pas de dérivés incorporés, l'interprétation n'a pas eu d'impact sur la position ou la performance financière du Groupe.

IFRIC 10 – Etats financiers intermédiaires et dépréciation

Le Groupe a adopté l'interprétation IFRIC 10 qui stipule qu'une entité ne doit pas reprendre une perte de valeur comptabilisée au cours d'une période intermédiaire et qui porte sur un goodwill ou sur des placements en instruments de capitaux propres ou en actifs financiers comptabilisés au coût. Dans la mesure où le Groupe n'a pas eu de pertes de valeur précédemment reprises, l'interprétation n'a pas d'impact sur la position ou la performance financière du Groupe.

3. Principaux jugements, estimations et hypothèses comptables

La préparation des états financiers du Groupe dans le respect des normes IFRS nécessite que la direction procède à certains jugements, certaines estimations et hypothèses ayant des incidences sur les montants indiqués dans les états financiers et dans les notes d'accompagnement.

Les estimations ayant été effectuées lors de chaque date de reporting traduisent les conditions ayant existé à ces dates (par exemple, les cours du marché, les taux d'intérêt et les taux de change). Bien que ces estimations s'appuient sur les meilleures connaissances de la direction à propos des événements et des actions susceptibles d'être entreprises par Mobistar, les résultats effectifs pourraient diverger de ces estimations.

Jugements

Dans le processus d'application des méthodes comptables du Groupe, la direction n'a procédé à aucun jugement significatif, autres que ceux qui impliquent des estimations.

Estimations et hypothèses

Les hypothèses-clé relatives à l'avenir et les autres principales sources d'incertitude relatives aux estimations à la date de clôture, qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement des montants des actifs et des passifs au cours de la période suivante sont évoquées ci-dessous.

Dépréciation d'actifs non financiers

Le Groupe apprécie l'existence de tout indicateur de dépréciation de tous les actifs non financiers à chaque date de clôture. Le goodwill fait l'objet d'un test de dépréciation annuel et à d'autres moments lorsque de tels indicateurs existent. Lorsque des calculs de valeur d'usage sont entrepris, la direction doit estimer les flux de trésorerie futurs attendus de l'actif ou de l'unité génératrice de flux de trésorerie et choisir un taux d'actualisation approprié afin de calculer la valeur actuelle de ces flux de trésorerie. Les Notes 2 et 3 fournissent un complément d'information.

Actifs d'impôts différés

Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés pour toutes les pertes fiscales non utilisées dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes pourront être imputées. Un jugement important de la direction est requis pour déterminer le montant des actifs d'impôts différés pouvant être comptabilisé, sur la base du moment probable et du niveau des bénéfices imposables futurs, ainsi que des stratégies futures de planification fiscale.

Provision pour remise en état

Le Groupe a comptabilisé une provision en contrepartie de ses obligations de remise en état des locaux loués situés Rue Colonel Bourg et des divers sites du réseau. Pour la détermination du montant de la provision, des hypothèses et estimations sont requises eu égard aux taux d'actualisation et aux coûts estimés de démantèlement et de retrait de toutes les infrastructures des sites.

4. Résumé des principales méthodes comptables

4.1. Transactions en devises étrangères

Les états financiers consolidés sont libellés en milliers d'euros, la devise fonctionnelle et de présentation du Groupe. Chaque entité du Groupe applique cette devise fonctionnelle à ses états financiers. Lors de la comptabilisation initiale dans la devise fonctionnelle, une transaction en devise étrangère est enregistrée en utilisant le taux de change au comptant entre la devise fonctionnelle et la devise étrangère à la date de la transaction. A chaque date du bilan, les actifs et les dettes monétaires en devises étrangères seront convertis en utilisant le taux de clôture.

Les gains et les pertes de change sont constatés comme des produits et des charges opérationnelles lorsqu'ils concernent des activités opérationnelles. Les gains et les pertes de change ne sont constatés comme des produits et des charges financières que lorsqu'ils concernent des activités de financement.

4.2. Regroupements d'entreprises et Goodwill

Le goodwill acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises est initialement évalué à son coût, c'est-à-dire comme l'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et autres passifs éventuels identifiables.

Après la comptabilisation initiale, le goodwill est évalué à son coût, déduction faite du cumul des pertes de valeur.

Une perte de valeur est déterminée en évaluant le montant à recouvrer de l'unité génératrice de trésorerie afférente au goodwill. Le test de dépréciation du goodwill est effectué au terme de chaque exercice financier ou plus fréquemment si des événements ou des changements de circonstances indiquent que sa valeur comptable pourrait être affectée d'une perte de valeur, en comparant la valeur comptable de l'unité d'activité mobile ou non-mobile génératrice de trésorerie avec sa juste valeur, déduction faite des coûts de vente, ou de sa valeur d'utilité.

L'estimation de la juste valeur, déduction faite des coûts en cas de vente, nécessite de prendre en compte le cours de bourse de l'action Mobistar. Sinon, une estimation de la valeur d'utilité de l'unité

méthodes comptables

génératrice de trésorerie correspondant à l'activité mobile pourrait être faite. Cette méthode suppose d'effectuer une estimation des flux de trésorerie futurs générés par l'activité mobile et de choisir un taux d'escompte adapté afin de calculer leur valeur actuelle.

4.3. Immobilisations incorporelles

Sont compris dans cette catégorie d'actifs les immobilisations incorporelles avec une durée d'utilité finie, telles que le coût des licences GSM et UMTS, le coût de la conception et du développement du réseau, ainsi que le coût des logiciels achetés ou développés en interne.

Les immobilisations incorporelles sont initialement évaluées à leur coût. Ce coût se compose du prix d'achat, des droits de douane, des taxes à l'achat non récupérables, après déduction des remises et rabais commerciaux, ainsi que des coûts directement attribuables à la préparation de l'immobilisation pour son utilisation prévue, à savoir les coûts des avantages du personnel, les honoraires professionnels et les coûts liés au bon fonctionnement de l'actif.

Après leur comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût, déduction faite du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

La valeur résiduelle des immobilisations incorporelles est réputée nulle, à moins que les conditions prévues par la norme IAS 38 soient satisfaites.

Les immobilisations incorporelles sont amorties sur leur durée d'utilité et une dépréciation complémentaire est effectuée chaque fois qu'il y a une indication qu'une telle réduction de valeur pourrait être actée.

Le montant amortissable d'une immobilisation incorporelle à durée d'utilité finie est réparti de manière linéaire sur sa durée d'utilité. L'amortissement des licences de téléphonie mobile débute lorsque celles-ci sont prêtes à être mises en service. Les licences GSM et UMTS ont été octroyées pour une période de respectivement 15 et 20 ans. Toutefois, la période d'amortissement est limitée à 14 et à 16 années, soit la durée résiduelle des licences à la date de leur disponibilité pour la mise en service.

La durée d'utilité des logiciels achetés et développés en interne est de 5 années (logiciels de réseau) ou de 4 années (logiciels non destinés au réseau) et leur amortissement débute lorsque le logiciel est opérationnel.

La durée et le mode d'amortissement d'une immobilisation incorporelle à durée d'utilité finie sont examinés à tout le moins à la clôture de chaque exercice. Tout changement de la durée d'utilité ou du rythme de consommation des avantages économiques futurs inclus dans l'immobilisation en question, est traduit de manière prospective comme un changement d'estimation comptable.

L'amortissement et les pertes de valeur sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique 'Amortissements et pertes de valeur'.

Les coûts de recherche sont pris en charge au fur et à mesure de leur réalisation. Les dépenses de développement exposées sur un projet individuel sont comptabilisées comme une immobilisation incorporelle lorsque le Groupe peut démontrer la faisabilité technique de l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente, son intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre, la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables, la disponibilité de ressources appropriées pour achever le développement et sa capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Suite à la comptabilisation initiale des dépenses de développement au titre d'immobilisation, le modèle de coût est appliqué en impliquant la comptabilisation de l'immobilisation à son coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. L'amortissement de l'immobilisation commence lorsque le développement est achevé et que l'immobilisation est disponible à l'utilisation. Elle est amortie sur la période durant laquelle il est attendu qu'elle génère des avantages économiques futurs. Durant la période de développement, l'immobilisation fait l'objet d'un test de dépréciation annuel.

4.4. Immobilisations corporelles

Les actifs immobilisés suivants sont classés sous la rubrique des immobilisations corporelles: les bâtiments, l'infrastructure et l'équipement de réseau, les serveurs informatiques et les ordinateurs personnels, le mobilier de bureau, les améliorations locatives, ainsi que l'équipement loué aux clients.

Lors de leur comptabilisation initiale, les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût. Ce coût inclut le prix d'achat, y compris les droits de douane et les taxes à l'achat non récupérables, après déduction des remises et rabais commerciaux, et toute dépense directement encourue pour placer l'actif en état de marche en vue de l'utilisation prévue. Les dépenses encourues pour le remplacement de toute partie d'un élément des immobilisations corporelles sont comptabilisées comme acquisition d'un actif si les critères d'enregistrement sont satisfaits. Tous les autres coûts de réparation et d'entretien sont comptabilisés au compte de résultat dès qu'ils sont réalisés. Ce coût inclut également le coût estimé du démantèlement des sites du réseau et de remise en état des bâtiments loués, si une telle obligation existe.

Après leur comptabilisation initiale, les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût, déduction faite du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Le montant amortissable d'une immobilisation corporelle est réparti de manière systématique et linéaire sur toute sa durée d'utilité. L'amortissement d'une immobilisation corporelle débute lorsqu'elle est totalement opérationnelle pour l'utilisation projetée.

La durée d'utilité de chaque catégorie d'immobilisations corporelles a été déterminée comme suit:

Bâtiment	20 ans
Pyônes et constructions de réseau	20 ans
Fibre optique	15 ans
Equipement de réseau	8 ans
Equipement de messagerie	5 ans
Serveurs informatiques	5 ans
Ordinateurs personnels	4 ans
Mobilier de bureau	5 - 10 ans
Améliorations locatives	9 années ou durée de la période locative si délai inférieur
Equipement de communication loué	5 ans

La valeur résiduelle et la durée d'utilité des immobilisations corporelles sont revues au moins au terme de chaque exercice et, si les prévisions diffèrent des estimations précédentes, les changements sont traduits de manière prospective comme un changement d'estimation comptable.

L'amortissement et les pertes de valeur sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique 'Amortissements et pertes de valeur'.

Une immobilisation corporelle doit être éliminée du bilan lors de sa sortie ou lorsqu'elle est hors d'usage en permanence et que plus aucun bénéfice économique n'est attendu de sa sortie. Les profits ou les pertes provenant de la mise hors service ou de la sortie de l'immobilisation corporelle doivent être enregistrés comme produits ou charges dans le compte de résultat de l'exercice durant lequel l'immobilisation corporelle est éliminée du bilan.

Le coût de démantèlement des sites du réseau est mesuré sur la base des durées connues des baux de location des sites, en partant de l'hypothèse que la probabilité de renouvellement à chaque date de prorogation sera très élevée et en tenant compte du fait que tous les sites devront être démantelés à terme. L'actif à démanteler est évalué en utilisant les taux d'inflation et d'escompte appropriés.

4.5. Pertes de valeur sur immobilisations

Le Groupe évalue, à chaque date d'établissement du bilan, les indications tendant à étayer la nécessité d'acter une perte de valeur sur immobilisation. En présence d'une telle indication ou si un test annuel de dépréciation d'une immobilisation est nécessaire, Mobistar procèdera à une estimation du montant recouvrable de l'actif. Le montant recouvrable d'un actif est le montant le plus

élevé de la juste valeur de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie auquel il appartient, déduction faite des coûts de vente et de sa valeur d'utilité; il est calculé pour un actif donné, à moins que l'actif en question ne génère aucun flux de trésorerie entrant qui soit en grande partie indépendant des flux de trésorerie entrants générés par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Lorsque la valeur comptable d'un actif excède son montant recouvrable, l'actif est considéré comme ayant subi une perte de valeur et sa valeur comptable est réduite à son montant recouvrable. Lors de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux futurs de trésorerie estimés sont escomptés à leur valeur actuelle par le biais d'un taux d'escompte avant impôt qui traduit les appréciations par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à cet actif. Les pertes de valeur sont constatées dans le compte de résultat, sous la rubrique 'Amortissements et pertes de valeur'.

4.6. Charges d'emprunt

Les charges d'emprunt sont enregistrées en charges pour la période au cours de laquelle elles ont été exposées.

4.7. Subventions publiques

Une subvention publique n'est enregistrée que lorsqu'il est raisonnablement certain que ladite subvention sera effectivement versée et que l'entreprise respectera les conditions qui y sont attachées.

Lorsque les subventions concernent un poste de charge, elles doivent être comptabilisées en produits, sur une base systématique, sur les exercices nécessaires, pour les rattacher aux coûts liés qu'elles sont censées compenser.

Lorsque les subventions publiques sont attachées à un actif, leur juste valeur est portée au crédit de la valeur comptable de l'actif et est inscrite dans le compte de résultat sur la durée d'utilité escomptée de l'actif sous-jacent par le biais d'annuités d'un montant égal.

4.8. Taxes

Impôts exigibles

Les actifs et passifs d'impôts exigibles pour l'exercice en cours et les exercices précédents sont évalués selon le montant dont il est attendu qu'il soit payé à ou récupéré de l'administration fiscale en utilisant les taux d'impôt et dispositions fiscales adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture.

Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés en utilisant la méthode bilantaire basée sur les différences temporelles entre, d'une part, la base fiscale des actifs et des passifs et, d'autre part, la valeur comptable nette au bilan.

méthodes comptables

Des passifs d'impôts différés sont actés pour toutes les différences temporelles imposables, sauf :

- lorsque les passifs d'impôts différés proviennent de la comptabilisation initiale du goodwill ou d'un actif ou passif résultant d'une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable ni le résultat fiscal ; et
- pour ce qui est des différences temporelles imposables associées aux investissements dans des filiales, des entreprises associées et des coentreprises, dans la mesure où le moment de la reprise des différences temporelles peut être contrôlé et s'il est probable que les différences temporelles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont comptabilisés pour les différences temporelles déductibles, crédits d'impôts reportés ou non utilisés et pertes fiscales non utilisées, dans la mesure où il est probable qu'ils pourront être imputés à l'avenir sur un bénéfice imposable sauf :

- lorsque les actifs d'impôts différés liés à la différence temporelle déductible proviennent de la comptabilisation initiale d'un actif ou passif relatif à une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable ni le résultat fiscal ; et
- pour ce qui est des différences temporelles déductibles associées aux investissements dans des filiales, des entreprises associées et des coentreprises, les actifs d'impôts différés sont comptabilisés seulement dans la mesure où il est probable que les différences temporelles s'inverseront dans un avenir prévisible et qu'un bénéfice imposable sera disponible sur lequel imputer les différences temporelles.

La valeur comptable des actifs d'impôts différés est ré-estimée à chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant soit disponible pour permettre l'imputation totale ou partielle de l'actif d'impôts différés. Les actifs d'impôts différés non comptabilisés sont ré-estimés à chaque date de clôture et sont comptabilisés dans la mesure où il est devenu probable que le bénéfice imposable futur permettra la récupération de l'actif d'impôts différés.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'imposition dont l'application est attendue pour l'exercice au cours duquel l'actif est réalisé ou le passif réglé, en utilisant les taux d'impôt et dispositions fiscales adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture.

Les impôts différés relatifs à des éléments directement reconnus dans les capitaux propres sont également reconnus dans les capitaux propres et non dans le compte de résultat.

Il y a compensation des actifs et passifs d'impôts différés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles et si les impôts différés concernent la même entité imposable et la même administration fiscale.

Taxe sur la valeur ajoutée

Les produits, dépenses et actifs sont comptabilisés nets du montant de la taxe sur la valeur ajoutée, sauf :

- lorsque la taxe sur la valeur ajoutée encourue sur l'achat d'un actif ou de services n'est pas déductible auprès de l'administration fiscale, auquel cas la taxe est comptabilisée comme partie intégrante du coût d'acquisition de l'actif ou comme fraction du poste de dépense selon le cas ; et

- les créances et les dettes dont le montant est exprimé toutes taxes incluses.

Le montant net de la taxe sur la valeur ajoutée récupérable de, ou payable à l'administration fiscale est porté au bilan sous les rubriques créances ou dettes.

4.9. Stocks

Les stocks sont des actifs détenus en vue d'être vendus dans le cadre de l'exercice normal des activités; il s'agit essentiellement des terminaux de téléphonie et des cartes SIM.

Les stocks sont évalués au plus bas du coût d'acquisition ou de la valeur nette de réalisation. Le coût des stocks comprend tous les coûts d'achat, les coûts de transformation et les autres dépenses encourues pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Le coût des stocks est déterminé selon la méthode du premier entré - premier sorti (PEPS). La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans des conditions de transaction normales, diminué des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

4.10. Actions propres

Les rachats d'actions propres sont déduits des capitaux propres.

Aucun profit ou perte ne doit être comptabilisé dans le compte de résultat lors de l'achat, de la vente, de l'émission ou de l'annulation d'actions propres.

4.11. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent des liquidités et des dépôts en espèces à un terme maximal de trois mois. Les liquidités et dépôts en espèces détenus auprès d'institutions financières sont évalués à leur valeur nominale. Les découverts en banques et ceux résultant de la gestion centralisée de la trésorerie au

niveau du groupe France Télécom sont classés comme des dettes financières à court terme.

4.12. Instruments financiers

Comptabilisation initiale et décomptabilisation

Un actif financier ou un passif financier est comptabilisé au bilan le jour du règlement lorsque le Groupe devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier.

Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration.

Une dette financière est sortie du bilan lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, annulée ou arrive à expiration.

Actifs financiers

Les actifs financiers sont classés soit comme des actifs financiers à leur juste valeur par le biais du compte de résultat soit comme prêts et créances.

L'entreprise ne dispose pas de placements détenus jusqu'à leur échéance ou d'actifs financiers disponibles à la vente.

Lors de leur première comptabilisation, les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur, majorée, en cas d'investissements autres que ceux classifiés comme actifs financiers à leur juste valeur par le biais du compte de résultat, des coûts de transaction directement attribuables. Le Groupe détermine la classification de ses actifs financiers lors de leur comptabilisation initiale et, lorsque cela est autorisé et approprié, revoit cette classification à chaque clôture annuelle.

Mobistar évalue à chaque date de clôture dans quelle mesure une perte de valeur doit être reconnue pour un actif financier ou un groupe d'actifs financiers.

Les actifs financiers à leur juste valeur par le biais du compte de résultat

Les actifs financiers classifiés comme détenus à des fins de transaction et les actifs financiers désignés, lors de leur comptabilisation initiale, comme des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat relèvent de cette catégorie. Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont les actifs financiers acquis aux fins d'être cédés à court terme. Les instruments dérivés sont également considérés comme détenus à des fins de transaction, à moins qu'il ne s'agisse d'instruments de couverture désignés et efficaces ou d'un contrat de garantie financière. Les profits et les pertes sur les investissements détenus à des fins de transaction sont constatés en compte de résultat.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés avec paiements fixes ou déterminables, qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ces actifs sont comptabilisés au coût amorti, par le biais de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les profits et pertes sont constatés dans le compte de résultat lorsque les prêts et les créances sont sortis du bilan ou lorsqu'ils accusent une perte de valeur, ainsi que par le biais du processus d'amortissement.

Les créances commerciales et les autres créances à court terme dépourvues de tout taux d'intérêt stipulé sont évaluées au montant original de la facture ou au montant nominal lorsque l'incidence de l'actualisation est négligeable. Une perte de valeur sur créances commerciales et sur autres créances à court terme est constatée dans le compte de résultat lorsque leur valeur comptable est inférieure à la valeur actuelle des estimations des flux de trésorerie futurs. La perte de valeur est évaluée sur une base individuelle, ou par catégorie segmentée lorsque la perte de valeur individuelle ne peut pas être évaluée. Les créances commerciales et les autres créances à court terme sont présentées au bilan nettes de toute perte de valeur cumulée.

Dépréciation d'actifs financiers

Le Groupe apprécie à chaque date de clôture si un actif financier ou un groupe d'actifs financiers est déprécié.

Actifs comptabilisés au coût amorti

S'il existe des indications objectives d'une perte de valeur sur des actifs comptabilisés au coût amorti, le montant de la perte est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés (à l'exclusion de pertes futures attendues non encourues), actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine (soit le taux d'intérêt calculé lors de la comptabilisation initiale). La valeur comptable de l'actif est réduite par l'utilisation d'un compte de dépréciation. Le montant de la perte doit être comptabilisé au compte de résultat.

Si le montant de la dépréciation diminue au cours d'un exercice ultérieur, et si cette diminution peut être objectivement liée à un événement survenu après la comptabilisation de la dépréciation, la perte de valeur précédemment comptabilisée doit être reprise. Une reprise de dépréciation est enregistrée en résultat pour autant que la valeur comptable de l'actif ne devienne pas supérieure au coût amorti à la date de reprise de la dépréciation. Toute reprise ultérieure de dépréciation est comptabilisée au compte de résultat.

En ce qui concerne les créances, une provision pour dépréciation est effectuée lorsqu'il existe des indications objectives (telles que la probabilité d'insolvabilité ou des difficultés financières importantes dans le chef du débiteur) que le Groupe ne sera pas en mesure

méthodes comptables

de récupérer tous les montants dus dans les conditions initiales de la facture. La valeur comptable de la créance est réduite par l'utilisation d'un compte de dépréciation. Les créances dépréciées font l'objet d'une décomptabilisation lorsqu'elles sont réputées irrécouvrables.

Dettes financières

Prêts et emprunts productifs d'intérêts

Les prêts et emprunts sont initialement comptabilisés à la juste valeur de la contrepartie reçue, déduction faite des coûts de transaction directement attribuables.

Après la comptabilisation initiale, les prêts et emprunts productifs d'intérêts sont ensuite évalués au coût amorti, en application de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les profits et pertes sont constatés en produits et charges lorsque les dettes sont sorties du bilan, ainsi que par le biais du processus d'amortissement.

Dettes commerciales et autres dettes à court terme

Les dettes commerciales et les autres dettes à court terme dépourvues de tout taux d'intérêt stipulé sont évaluées au montant original de la facture ou au montant nominal lorsque l'incidence de l'actualisation est négligeable.

Compensation d'un actif financier et d'une dette financière

Les créances et les dettes commerciales sont compensées et le montant net est inscrit au bilan lorsque ces montants peuvent être légalement compensés et lorsque les parties concernées sont clairement disposées à les régler sur la base des montants nets.

4.13. Paiement fondé sur des actions

Les collaborateurs de Mobistar perçoivent une rémunération dont le paiement est fondé sur des actions.

Le coût de toutes les transactions avec les collaborateurs, réglées en instruments de capitaux propres, est calculé en faisant référence à la juste valeur des titres en question à la date de leur octroi. La juste valeur de ces transactions réglées au moyen d'instruments de capitaux propres sera déterminée d'après les prix du marché éventuellement disponibles, en prenant en compte les modalités et conditions d'octroi de ces instruments de capitaux propres. Si les cours du marché ne sont pas disponibles, une technique d'évaluation appropriée sera utilisée. Lors de l'évaluation des transactions réglées au moyen d'instruments de capitaux propres, il ne sera pas tenu compte des conditions de performance autres que les conditions liées au prix des actions, le cas échéant.

Le coût des transactions réglées au moyen d'instruments de capitaux propres est enregistré, moyennant une augmentation équivalente en capitaux propres, sur la période au cours de laquelle les conditions de performance et/ou de service sont remplies, période qui se clôture à la date à laquelle les collaborateurs peuvent pleinement faire valoir leur droit à cette émission.

A chaque date de clôture et jusqu'à la date de dévolution, le coût cumulé des transactions réglées au moyen d'instruments de capitaux propres traduit la mesure dans laquelle la période de dévolution a expiré et se base sur la meilleure estimation des instruments de capitaux propres qui seront en définitive dévolus.

4.14. Provisions à long terme

Des provisions sont constatées lorsque Mobistar dispose d'une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre cette obligation et une estimation fiable du montant de l'obligation peut être effectuée.

Si Mobistar s'attend au remboursement de tout ou partie de la provision, ce remboursement sera constaté comme un actif distinct, mais uniquement lorsque le remboursement sera pratiquement certain. Les charges relatives à toute provision sont présentées dans le compte de résultat, nettes de tout remboursement.

Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées en utilisant un taux actuel avant impôt reflétant, le cas échéant, les risques spécifiques à l'élément de passif. En cas d'actualisation des montants en question, le relèvement de la provision dû à l'évolution du temps sera comptabilisé en charges financières.

L'estimation des coûts de démantèlement des sites du réseau et des coûts de remise à neuf liés aux immeubles loués constitue un élément des immobilisations corporelles. Cette estimation est également enregistrée comme une provision qui est mesurée en utilisant les taux d'inflation et d'escompte appropriés.

4.15. Avantages du personnel

Les avantages du personnel à court terme, tels que les salaires, les rémunérations, les cotisations de sécurité sociale, les congés payés annuels, l'intéressement aux bénéficiaires et les primes, ainsi que les frais médicaux, les voitures de société et les autres avantages sont enregistrés pendant la période au cours de laquelle le service a été rendu par le collaborateur.

Les avantages du personnel à court terme sont comptabilisés comme des dettes résultant d'une obligation légale ou implicite

actuelle et lorsqu'une estimation fiable de ces dettes peut être faite.

Le régime d'assurance-groupe postérieure à l'emploi est classé comme un régime à cotisations définies, étant donné que le rendement minimal légalement imposé est garanti par les modalités et conditions actuellement en vigueur du contrat d'assurance-groupe, sans charges supplémentaires dans le chef de Mobistar.

4.16. Produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que les avantages économiques reviendront à Mobistar et où leur montant peut être évalué de façon fiable. Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue, diminuée des remises, réductions et autres taxes ou impôts.

Les produits des activités ordinaires provenant de la vente de biens sont enregistrés lorsque la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des biens et le contrôle sur ces derniers ont été transférés à l'acheteur.

Les produits des activités ordinaires découlant de la prestation des services sont comptabilisés en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture. Les produits des activités ordinaires sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir.

Les produits des activités ordinaires spécifiques et les critères de comptabilisation y afférents sont les suivants:

Vente d'équipement

Les ventes d'équipement aux canaux de distribution et aux clients finaux sont comptabilisées en produits lors de la livraison. Les ventes en consignation sont enregistrées en produits lors de la vente au client final.

Contrats d'abonnement

Les produits générés par le trafic sont comptabilisés en fonction de l'usage et les droits de trafic non utilisés sont reportés lorsque ce droit de report existe. Les abonnements facturés par anticipation sont reconnus en produits au cours de la période d'abonnement sur une base linéaire.

Vente de cartes prépayées

Les ventes de cartes prépayées sont enregistrées à leur valeur nominale en tant que produit différé au moment de la vente et reconnues en tant que produits dans le compte de résultat à mesure de leur utilisation.

Produits d'interconnexion

Les produits générés par le trafic payés par les autres opérateurs de télécommunications pour l'utilisation de notre réseau sont comptabilisés en fonction de l'usage.

Partage des revenus

Les produits découlant de contrats conclus avec des fournisseurs de contenu tiers sont enregistrés après déduction des commissions qui leur sont versées en contrepartie du produit fourni ou du service rendu.

Produits reconnus lors du paiement

Les produits dont le recouvrement n'est pas raisonnablement assuré au moment de la vente sont différés jusqu'à la réception effective du paiement.

Produits locatifs de sites du réseau

Concernant les contrats de bail relatifs aux sites du réseau en vertu desquels Mobistar est l'unique responsable du respect des termes et conditions qui y sont spécifiés, les loyers sont enregistrés en charges. Les revenus générés par les contrats de sous-location des sites conclus avec d'autres opérateurs sont comptabilisés comme des produits des activités ordinaires.

4.17. Contrats de location

Un contrat de location en vertu duquel la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété n'est pas transférée au preneur est un contrat de location simple; les paiements au titre de contrats de location simple sont comptabilisés en charge dans le compte de résultat sur une base linéaire pendant toute la durée du contrat de location.

En application de l'interprétation IFRIC 4, l'identification des conventions qui comprennent une opération de location requiert de déterminer si l'exécution de la convention dépend de l'usage d'un actif déterminé et si la convention accorde le droit d'utiliser cet actif.

4.18. Commissions de fidélité

Les commissions de fidélité obtenues par les canaux de distribution sur les contrats d'abonnement sont prises en charges lors de la souscription du contrat.

4.19. Escomptes financiers

Les escomptes financiers accordés aux clients ou reçus des fournisseurs pour paiements anticipés sont déduits des produits et des coûts des ventes lorsqu'ils sont exposés.

méthodes comptables

4.20. Dividende

Un dividende déclaré par l'Assemblée Générale des actionnaires après la date du bilan n'est pas comptabilisé comme une dette à cette date.

4.21. Programmes de fidélité

Le traitement comptable des programmes de fidélisation des clients actuellement en vigueur correspond à l'interprétation IFRIC 13.

5. Changements futurs dans les méthodes comptables

Normes publiées, mais pas encore effectives.

5.1. Coûts d'emprunt – IAS 23

Une norme révisée IAS 23 Coûts d'emprunt a été publiée en mars 2007 et s'applique au titre des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009. La norme a été revue pour imposer la capitalisation des coûts d'emprunt lorsque de tels coûts concernent un actif éligible. Un actif éligible est un actif nécessitant une longue période de préparation ou de production avant de pouvoir être utilisé ou vendu. Conformément aux modalités transitoires de la norme, le Groupe adoptera cette méthode au titre de changement prospectif. Les coûts d'emprunt seront donc capitalisés sur les actifs éligibles à partir du 1er janvier 2009. Il ne sera procédé à aucun changement pour les coûts d'emprunt encourus avant cette date.

5.2. Accords de concession de services - IFRIC 12

L'interprétation IFRIC 12 a été publiée en novembre 2006 et s'applique au titre des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2008. Cette interprétation s'applique aux opérateurs de concession de services et fixe les principes généraux de comptabilisation des obligations et droits issus des accords de concession de services. Le Groupe procède actuellement à l'examen des différents contrats afin de vérifier l'application correcte de l'Interprétation IFRIC.

5.3. Programme de fidélisation des clients

L'Interprétation IFRIC 13 a été publiée en juin 2007 et s'applique au titre des exercices ouverts à compter du 1er juillet 2008. Cette interprétation impose de comptabiliser les crédits octroyés aux clients dans le cadre de programme de fidélisation comme une composante identifiable séparément de la transaction de vente au cours de laquelle ils sont octroyés. Une composante de la juste valeur de la contrepartie reçue est donc attribuée aux crédits et différée sur la période d'attribution des crédits. De tels systèmes existent actuellement au sein du Groupe et l'Entreprise en détermine encore l'impact.

5.4. Limitation de l'actif au titre de prestations définies, obligations de financement minimum et leur interaction - IFRIC 14 / IAS 19

L'Interprétation IFRIC 14 a été publiée en juillet 2007 et s'applique au titre des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2008. Cette Interprétation apporte des indications d'ordre général sur la façon d'évaluer le plafond fixé dans IAS 19 (Avantages aux salariés), relatif au montant de l'excédent qui peut être comptabilisé en actif. Le Groupe ne dispose actuellement d'aucun système d'avantages défini et cette Interprétation n'aura donc pas d'impact sur le Groupe.

5.5. IFRS 8 – Segments opérationnels

Cette norme impose la fourniture d'informations quant aux segments opérationnels du Groupe et a remplacé l'obligation de déterminer les segments d'information primaires (sectoriels) et secondaires (géographiques) du Groupe. Le Groupe a déterminé que les segments opérationnels étaient identiques aux segments sectoriels antérieurement identifiés pour l'information sectorielle prévue par la norme IAS 14. Les informations additionnelles sur chacun de ces segments sont reprises dans la Note 19.

5.6. IFRS 2 – Paiements fondés sur des actions – Conditions d'acquisition des droits et annulations

Cet amendement à la norme IFRS 2 Paiements fondés sur des actions a été publié en janvier 2008 et s'applique au titre des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009. La norme restreint la définition de « condition d'acquisition des droits » à une condition qui inclut l'obligation explicite ou implicite de prester des services. Toute autre condition n'est pas une condition d'acquisition des droits devant être prise en considération pour déterminer la juste valeur de l'instrument de capitaux propres accordé. Le cas où la prime n'est pas acquise suite à l'impossibilité de satisfaire à une condition de non-acquisition des droits qui est sous le contrôle soit de l'entité soit de la contrepartie doit être comptabilisé comme une annulation. Le Groupe ne s'est pas engagé dans des mécanismes de paiement fondés sur des actions assortis de conditions de non-acquisition de droits et ne s'attend pas, dès lors, à des implications significatives sur sa comptabilisation des paiements fondés sur des actions.

5.7. IFRS 3R Regroupements d'entreprises et IAS 27R Etats financiers consolidés et individuels

Les normes révisées ont été publiées en janvier 2008 et s'appliquent au titre des exercices ouverts à compter du 1er juillet 2009. IFRS 3R introduit différents changements dans la comptabilisation des regroupements d'entreprises qui auront un impact sur le goodwill comptabilisé, les résultats présentés de l'exercice pendant lequel une acquisition survient et les résultats futurs présentés. IAS 27R impose qu'un changement de participation

dans la propriété d'une filiale soit comptabilisé comme une transaction sur capitaux propres. Un tel changement n'aura, par conséquent, aucun impact ni sur le goodwill ni sur le compte de résultat. De plus, la norme amendée modifie la comptabilisation des pertes encourues par la filiale ainsi que de la perte de contrôle d'une filiale. Les modifications introduites par les normes IFRS 3R et IAS 27R doivent être appliquées à l'avenir et affecteront les acquisitions et transactions futures avec intérêts minoritaires.

propres d'une entité à comptabiliser comme un plan « equity-settled », même si l'entité achète les instruments à une tierce partie, ou si les actionnaires fournissent les instruments de capitaux propres nécessaires. L'interprétation n'a aucun impact sur la position ou la performance financière du Groupe.

5.8. IAS 1 Présentation révisée des états financiers

La norme IAS 1 révisée de Présentation des états financiers a été publiée en septembre 2007 et s'applique au titre des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009. La norme fait la distinction entre les variations de capitaux propres attribuables aux propriétaires (owner) et aux autres (non-owner). L'état de variation des capitaux propres n'inclura que le détail des transactions relatives aux propriétaires, les variations « non-owner » étant présentées sur une seule ligne. En outre, la norme introduit le terme de « comprehensive income » : il présente toutes les composantes du compte de résultat, avec tous les autres éléments de produits et dépenses comptabilisés, soit en seul état, soit en deux états liés. Le Groupe examine actuellement s'il optera soit pour un, soit pour deux états.

5.9. Amendements à IAS 32 et IAS 1 Instruments financiers vendables

Les amendements aux normes IAS 32 et IAS 1 ont été publiés en février 2008 et s'appliquent au titre des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009. L'amendement à la norme IAS 32 impose que certains instruments financiers vendables remboursables par anticipation à la juste valeur et obligations liées à la liquidation soient classés dans les capitaux propres si certains critères sont rencontrés. Les amendements à la norme IAS 1 imposent la fourniture de certaines informations concernant les instruments financiers vendables concernés. Le Groupe ne s'attend pas à ce que ces amendements influencent ses états financiers.

5.10. IFRIC 8 – Champ d'application d'IFRS 2

Cette interprétation impose qu'IFRS 2 soit appliqué aux accords dans le cadre desquels une entité ne peut pas identifier spécifiquement certains ou tous les biens reçus, en particulier lorsque des instruments de capitaux propres sont accordés pour une contrepartie qui paraît inférieure à la juste valeur. Aucun instrument de capitaux propres n'est accordé et l'interprétation n'a eu aucun impact sur la position ou la performance financière du Groupe.

5.11. IFRIC 11 IFRS 2 – Actions propres et transactions intra-groupes

Le Groupe n'a actuellement aucun accord au terme duquel un salarié se voit attribuer des droits à des instruments de capitaux

notes concernant les états financiers consolidés

1. Regroupements d'entreprises

Acquisitions en 2007

Acquisition de VOXmobile S.A.

Le 2 juillet 2007, le Groupe a acquis 90 % des parts avec droits de vote de VOXmobile S.A., une entreprise non cotée au Luxembourg, spécialisée en qualité d'opérateur de télécommunications.

Mobistar a obtenu une option d'achat sur les 10 % restants des actions, exerçable avant ou au plus tard le 2 juillet 2010. Si elle n'est pas exercée à la date du 2 juillet 2010, l'option d'achat est réputée exercée. En tant que tel, l'entreprise dispose d'une contrepartie conditionnelle pour les 10 % des actions. Le prix d'exercice sera la juste valeur de marché des actions optionnelles concernées pour autant que le prix d'exercice pour le nombre restant d'actions optionnelles n'excède pas 13,4 millions d'euros et ne soit pas inférieur à 2,2 millions d'euros. Le prix d'exercice final dépendra de la performance de l'entreprise sous-jacente. Si les objectifs sont atteints, les 10 % restants d'actions seront évalués à 8,9 millions d'euros.

L'Entreprise a consolidé les résultats VOXmobile à hauteur de 100 %, à partir du 2 juillet 2007.

Le coût total du regroupement s'est élevé à 89.261 milliers d'euros et inclut le numéraire versé, de même que les coûts directement imputables au regroupement. La contrepartie conditionnelle pour les 10 % d'actions de VOXmobile a été évaluée à 8,9 millions d'euros à la date du regroupement et au 31 décembre 2007.

VOXmobile détient la majorité des actions des entreprises suivantes, constituées et régies par les lois du Luxembourg :

TopLine Distributions S.A.	un réseau de distribution complet, couvrant le Luxembourg
Moskito Productions S.A.	une société de production multimédia

Ces entreprises sont consolidées dans le Groupe VOXmobile pour le reporting IFRS.

La juste valeur des actifs et passifs identifiables du Groupe VOXmobile à la date de l'acquisition et les montants correspondants immédiatement avant l'acquisition étaient :

	en milliers d'€	
	Juste valeur reconnue à l'acquisition	Valeur nette comptable avant acquisition
Goodwill	297	297
Immobilisations incorporelles	16 556	645
Immobilisations corporelles	23 658	23 658
Immobilisations financières	4	4
Stock	1 262	1 262
Créances commerciales	5 881	5 881
Revenu à facturer	510	510
Autres créances	9 638	9 638
Placements de trésorerie et valeurs disponibles	1 013	1 013
Dettes commerciales	-13 829	-13 829
Autres dettes	-1 026	-1 026
Provisions	-1 150	-1 150
Charges à imputer	-317	-317
Actifs d'impôts différés	-4 715	0
Dettes financières	-19 189	-19 189
Actifs nets	18 593	7 397
Goodwill provenant de l'acquisition	70 668	
Fonds propres pris en compte	89 261	

Depuis la date d'acquisition, VOXmobile a enregistré une perte de 2.777 milliers d'euros. La contribution aux produits globaux du Groupe sur la même période s'est élevée à 17.922 milliers d'euros, après l'élimination des comptes et opérations réciproques.

Flux financiers sortants nets

Acquisition de 90 % des actions	80 272
Coûts associés à l'acquisition	70
Total	80 342
Trésorerie nette acquise de la filiale	-1 013
Flux financiers sortants nets	79 329

2. Immobilisations incorporelles et goodwill (en 000 d'euros)

2007

	Goodwill	Licences GSM et UMTS	Coûts internes de développement de software	Autres immobilisations incorporelles	Total des immobilisations incorporelles
Valeur d'acquisition					
Au 1er janvier 2007	10 558	373 441	33 087	375 207	781 735
Mutations de l'exercice:					
Acquisitions de filiales le 2 juillet	70 668			16 556	16 556
Acquisitions et différences de consolidation	306		4 685	49 466	54 151
Cessions et désaffectations				-26 999	-26 999
Au 31 décembre 2007	81 532	373 441	37 772	414 230	825 443
Amortissements et pertes de valeur					
Au 1er janvier 2007	0	178 462	15 531	262 445	456 438
Mutations de l'exercice:					
Additions		25 066	5 366	48 785	79 217
Pertes de valeur actées			1 569	1 255	2 824
Amortissements actés annulés à la suite de cessions et désaffectations				-21 744	-21 744
Au 31 décembre 2007	0	203 528	22 466	290 741	516 735
Valeur comptable nette au 31 décembre 2007	81 532	169 913	15 306	123 489	308 708

2006

	Goodwill	Licences GSM et UMTS	Coûts internes de développement de software	Autres immobilisations incorporelles	Total des immobilisations incorporelles
Valeur d'acquisition					
Au 1er janvier 2006	10 558	373 441	27 243	362 819	763 503
Mutations de l'exercice:					
Acquisitions			8 780	43 916	52 696
Cessions et désaffectations			-2 936	-31 528	-34 464
Au 31 décembre 2006	10 558	373 441	33 087	375 207	781 735
Amortissements et pertes de valeur					
Au 1er janvier 2006	0	153 395	11 086	240 326	404 807
Mutations de l'exercice:					
Additions		25 067	7 381	52 897	85 345
Pertes de valeur actées				750	750
Amortissements actés annulés à la suite de cessions et désaffectations			-2 936	-31 528	-34 464
Au 31 décembre 2006	0	178 462	15 531	262 445	456 438
Valeur comptable nette au 31 décembre 2006	10 558	194 979	17 556	112 762	325 297

notes concernant les états financiers consolidés

Goodwill

Le goodwill 2007 comprend :

Goodwill Mobistar Affiliate	10 558
Goodwill VOXmobile	70 974
Total	81 532

Mobistar Affiliate S.A.

L'acquisition de la société Mobistar Affiliate S.A. a été réalisée en deux phases: l'achat initial de 20 % des actions en avril 1999 et l'acquisition du solde de 80 % en mai 2001.

Le goodwill déclaré est intégralement attribuable à l'unité d'activité mobile génératrice de trésorerie. Le test de dépréciation du goodwill est réalisé à tout le moins au terme de chaque exercice financier afin d'évaluer si sa valeur comptable n'excède pas son montant recouvrable.

Etant donné que le montant recouvrable du secteur d'activité mobile, goodwill compris, excède sa valeur comptable, aucune perte de valeur ne doit être constatée.

VOXmobile S.A.

L'acquisition de VOXmobile S.A. sera réalisée en deux phases : 90 % des actions ont été acquises le 2 juillet 2007. Les 10 % restants font l'objet d'une option d'achat qui devient exerçable avant ou au plus tard le 2 juillet 2010 (voir aussi point 1).

Le goodwill incluant les différences de consolidation s'élève à 70.974 milliers d'euros.

Un test de dépréciation du goodwill est réalisé à tout le moins au terme de chaque exercice financier afin d'évaluer si sa valeur comptable n'excède pas son montant recouvrable.

En raison de la date récente de l'acquisition, la société n'a pas encore réalisé d'analyse de dépréciation relative à VOXmobile.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles générées en interne et les autres immobilisations incorporelles incluent les coûts de développement des logiciels et les coûts des licences de logiciels. La durée d'utilité des immobilisations incorporelles en vigueur en 2007 est restée inchangée par rapport à 2006.

L'amortissement de la licence UMTS a débuté en avril 2005 lorsque le réseau '3G' a été déclaré techniquement prêt à être mis en service dans la région d'Anvers. La licence UMTS est amortie linéairement sur 16 années et les dotations aux amortissements s'élèvent à 9,4 millions d'euros en année complète.

3. Immobilisations corporelles (en 000 d'euros)

2007

	Terrains, constructions et infrastructure réseau	Installations, machines et outillage	Mobilier et matériel roulant	Autres immobilisations corporelles	Total immobilisations corporelles
Valeur d'acquisition					
Au 1er janvier 2007	431 346	512 619	123 002	19 994	1 086 961
Mutations de l'exercice:					
Acquisitions de filiales le 2 juillet	1 654	21 590	130	284	23 658
Acquisitions, y compris la production immobilisée	41 456	40 411	10 297	495	92 659
Coûts de démantèlement	-175				-175
Cessions et désaffectations	-1 906	-9 417	-17 891	-22	-29 236
Au 31 décembre 2007	472 375	565 203	115 538	20 751	1 173 867
Amortissements et pertes de valeur					
Au 1er janvier 2007	196 724	291 014	93 706	14 342	595 786
Mutations de l'exercice:					
Additions	20 634	41 677	10 016	1 349	73 676
Pertes de valeur actées		7 760	0		7 760
Coûts de démantèlement	631			235	866
Transfert de catégorie	285	-285			0
Amortissements actés annulés à la suite de					
cessions et désaffectations	-2 211	-5 867	-17 886	-22	-25 986
Au 31 décembre 2007	216 063	334 299	85 836	15 904	652 102
Valeur comptable nette au 31 décembre 2007	256 312	230 904	29 702	4 847	521 765

2006

	Terrains, constructions et infrastructure réseau	Installations, machines et outillage	Mobilier et matériel roulant	Autres immobilisations corporelles	Total immobilisations corporelles
Valeur d'acquisition					
Au 1er janvier 2006	387 957	497 525	107 414	19 676	1 012 572
Mutations de l'exercice:					
Acquisitions, y compris la production immobilisée	51 237	40 839	20 138	228	112 442
Coûts de démantèlement	1 298			123	1 421
Cessions et désaffectations	-9 146	-25 745	-4 550	-33	-39 474
Au 31 décembre 2006	431 346	512 619	123 002	19 994	1 086 961
Amortissements et pertes de valeur					
Au 1er janvier 2006	181 985	263 385	89 736	12 500	547 606
Mutations de l'exercice:					
Additions	18 301	50 776	8 520	1 669	79 266
Pertes de valeur actées	4 667	2 598	0		7 265
Coûts de démantèlement	917			206	1 123
Amortissements actés annulés à la suite de					
cessions et désaffectations	-9 146	-25 745	-4 550	-33	-39 474
Au 31 décembre 2006	196 724	291 014	93 706	14 342	595 786
Valeur comptable nette au 31 décembre 2006	234 622	221 605	29 296	5 652	491 175

notes concernant les états financiers consolidés

Investissements

La majorité des investissements consentis par Mobistar en 2007 et 2006 concernent l'implémentation de l'équipement radio 3G, qui a débuté en 2005.

Perte de valeur des actifs

En 2007, une perte de valeur a été constatée sur les immobilisations corporelles et incorporelles à concurrence d'un montant de 10.584 milliers d'euros (en 2006 : 8.015 milliers d'euros) et actée sous la rubrique 'Amortissements et pertes de valeur' dans le compte de résultat.

La perte de valeur de 10.584 milliers d'euros enregistrée au cours de l'exercice, qui a été déterminée par actif individualisé, peut être précisée comme suit:

Applications et développements informatiques	2 824
Équipement de réseau obsolète	7 760
Total	10 584

La juste valeur des applications informatiques et de l'équipement de réseau obsolète, déduction faite des coûts de la vente, est nulle.

Subventions publiques

Une subvention publique d'un montant de 3.148 milliers d'euros a été reçue en 1997 en provenance du Gouvernement de la Région wallonne, afin de participer à l'investissement dans un immeuble de bureaux et dans son équipement.

Toutes les conditions et modalités inhérentes à cette subvention publique sont satisfaites.

	2007	2006
Valeur comptable nette au 1 ^{er} janvier	253	279
Acté en compte de résultat	-26	-26
Valeur comptable nette au 31 décembre	227	253

4. Autres actifs immobilisés (en 000 d'euros)

2007

	Cautionnements versés en numéraire	Créances à long terme	Total
Valeur comptable nette au 1 ^{er} janvier 2007	195	0	195
Additions	7	6 202	6 209
Remboursements	-1	0	-1
Valeur comptable nette au 31 décembre 2007	201	6 202	6 403

2006

	Cautionnements versés en numéraire	Créances à long terme	Total
Valeur comptable nette au 1 ^{er} janvier 2006	197	0	197
Additions	8	0	8
Remboursements	-10	0	-10
Valeur comptable nette au 31 décembre 2006	195	0	195

L'augmentation des autres créances non exigibles en 2007 est essentiellement due aux facilités de paiement attribuées à Ericsson dans le cadre du projet d'externalisation.

5. Impôts courants et différés (en 000 d'euros)

Actifs d'impôts différés

	Bilan		Compte de résultat	
	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2007	31.12.2006
Montants reconnus à la date d'acquisition: VOXmobile				
Pertes fiscales reportées au 2 juillet 2007	8 178			
Crédit d'impôts lié aux investissements	151			
Impôts différés relatifs à l'allocation du prix d'acquisition	-4 715			
Différences de durées d'amortissement	700			
Autres	66			
Réévaluation de balances suite au regroupement d'entreprises				
Crédit d'impôts lié aux investissements	3 039	4 052	1 013	1 350
Chiffre d'affaires reconnu sur les gratuités accordées aux clients	-3 928	-4 926	-998	4 926
Prise en charge des intérêts intercalaires	80	573	493	461
Prise en charge des coûts de développement des sites intranet	933	1 022	89	-242
Reprise d'impôts différés sur l'allocation du prix d'acquisition	339		-339	
Pertes fiscales reportées	1 171		-1 171	
Autres	-70	-108	-37	-23
Total des actifs d'impôts différés liés aux activités	1 564	613	-950	6 472
Total des actifs d'impôts différés nets	5 944	613	-950	6 472

Principaux composants de la charge d'impôt

	31.12.2007	31.12.2006
Charge d'impôt de l'exercice exigible	139 187	135 538
Charge d'impôt exigible des exercices antérieurs	-296	70
Charge d'impôt différé afférente à la naissance et au reversement des différences temporelles (variation d'impôts différés liés aux activités)	-950	6 472
Charge d'impôt	137 941	142 080

Le Groupe a des pertes fiscales survenues dans le chef de VOXmobile à hauteur de 31.551 milliers d'euros, indéfiniment disponibles pour compensation avec les futurs bénéfices imposables de l'entreprise dans le chef de laquelle elles sont intervenues.

Relation entre la charge d'impôt et le bénéfice comptable

	31.12.2007	31.12.2006
Bénéfice comptable consolidé	427 776	441 623
Charge d'impôt au taux de 33,99 %	145 401	150 108
Impôt relatif aux différences permanentes		
• Charges fiscalement non déductibles	3 117	2 561
• Amortissement du goodwill Mobistar Corporate		
Solutions S.A.	-4 086	-4 086
• Irisnet - perte avant impôt non déductible	74	320
Crédit d'impôt sur investissements	-557	-566
Déduction d'impôts sur capital à risque	-5 933	
Crédit d'impôts lié au regroupement d'entreprises	221	-6 327
Charge d'impôt sur exercices antérieurs	-296	70
Charge d'impôt de l'exercice	137 941	142 080
Taux d'impôt effectif moyen	32,25%	32,17%

notes concernant les états financiers consolidés

6. Stocks (en 000 d'euros)

	31.12.2007	31.12.2006
Marchandises (e.a. GSM et cartes SIM)		
Coût des stocks	15 743	9 508
Dépréciation des stocks	-1 800	-2 516
Stocks - valeur nette de réalisation	13 943	6 992
Coût des stocks pris en charge durant l'exercice	71 614	62 458

Le montant des réductions de valeur sur stocks comptabilisées au titre de dépense est de 1.178 milliers d'euros, imputés dans les coûts de revient des ventes.

7. Créances commerciales (en 000 d'euros)

	31.12.2007	31.12.2006
Créances commerciales - valeur brute	219 108	199 680
Correction de valeur - clients douteux	-35 594	-33 485
Créances commerciales - valeur comptable nette	183 514	166 195

Pour les termes et conditions portant sur les créances sur parties liées, référez-vous à la Note 17.

Les créances commerciales ne portent pas intérêt et sont généralement domiciliées ou à terme, 30 jours fin de mois.

Créances commerciales : balance âgée

	Créances commerciales - valeur nette comptable	Non échues	Echues à moins de 180 jours	Echues entre 180 et 360 jours	Echues à plus de 360 jours
2007	183 514	133 926	44 314	1 140	4 134
2006	166 195	123 424	27 989	2 818	11 964

8. Autres actifs circulants (en 000 d'euros)

	31.12.2007	31.12.2006
Taxes locales et régionales sur pylônes	24 325	19 994
Réduction de valeur sur dito	-24 325	-19 994
Prépaiements	11 015	12 157
TVA à récupérer	2 677	2 406
Autres actifs courants	3 140	1 008
Total	16 832	15 571

Taxes locales et régionales sur les pylônes, mâts et antennes de GSM

Depuis 1997, certaines communes et deux provinces belges ont adopté des mesures de taxation locales permettant une taxation annuelle sur les pylônes, mâts et antennes situés sur leur territoire. Ces mesures de taxation sont actuellement contestées auprès du Conseil d'Etat et des tribunaux de première instance (chambre fiscale).

Suite à une question préjudicielle posée par le Conseil d'Etat à la Cour de Justice des Communautés européennes, celle-ci a jugé dans son arrêt du 8 septembre 2005 que de telles taxes ne sont pas inconciliables avec le droit européen, pour autant qu'elles n'altèrent pas les conditions de concurrence entre l'opérateur historique et les nouveaux opérateurs sur le marché.

Le Conseil d'Etat a décidé le 20 novembre 2007 qu'un règlement-taxe viole le principe d'égalité dans le cas où le motif figurant dans le préambule de ce règlement-taxe est tiré de la situation financière de la commune. En effet, un tel motif n'explicite nullement la différenciation opérée entre les opérateurs de mobilophonie (qui sont taxés en vertu du règlement-taxe en question) et les exploitants d'autres réseaux similaires (qui ne sont pas taxés en vertu de ce même règlement-taxe). Il ne peut dès lors être tenu pour établi que la différence de traitement repose sur un critère susceptible de justification objective et raisonnable.

La créance représentative du montant des taxes enrôlées, augmentée des intérêts moratoires calculés au taux légal, s'élève à 24,325 millions d'euros en 2007 (2006 : 19,994 millions d'euros) et fait l'objet d'une réduction de valeur actée pour sa totalité, dont 4,331 millions d'euros à charge de l'exercice (2006 : 5,072 millions d'euros). La dette correspondante d'un montant de 24,325 millions d'euros a été constatée dans le poste 'Dettes commerciales' et figure toujours au bilan à la date de clôture.

9. Trésorerie et équivalents de trésorerie (en 000 d'euros)

	31.12.2007	31.12.2006
Dépôts à court terme chez France Télécom (Cash-pool)	900	64 051
Dépôt bancaire à court terme	0	2 300
Comptes courants bancaires	6 355	1 680
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	7 255	68 031

L'échéance des dépôts à court terme auprès de France Télécom est d'un mois; ces dépôts produisent des intérêts selon les conditions du marché.

Les fonds bancaires sont rémunérés à des taux variables indexés sur les taux journaliers des dépôts à vue bancaires. La juste valeur de la rubrique trésorerie et dépôts à court terme est de 7.255 milliers d'euros.

10. Résultat par action (en 000 d'euros)

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, majoré du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires qui auraient été émises lors de la conversion de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives en actions ordinaires.

	31.12.2007	31.12.2006
Part du groupe dans le résultat de la période	289 835	299 543
Nombre moyen pondéré des actions ordinaires	63 290 941	63 282 547
Effet de dilution - options d'action	0	890
Nombre moyen pondéré dilué des actions ordinaires	63 290 941	63 283 437

Aucune autre transaction impliquant des actions ordinaires ou des actions ordinaires potentielles n'a été effectuée après la date du bilan, laquelle aurait eu pour effet de modifier de manière significative le nombre d'actions ordinaires ou d'actions ordinaires potentielles en circulation au terme de l'exercice si ces transactions s'étaient produites avant le terme de l'exercice.

notes concernant les états financiers consolidés

11. Capitaux propres (en 000 d'euros)

Capital social et primes d'émission

Dans le cadre du plan d'options d'achat d'actions octroyé en 2001 aux collaborateurs de Mobistar, quelque 1.831 options d'achat d'actions ont été exercées en 2007 au prix unitaire de 32,55 euros. Quelque 16.266 options d'achat d'actions ont été exercées en 2006 au prix unitaire de 34,15 euros (8.151 options d'action) et de 32,55 euros (8.115 options d'action).

	Capital	Prime d'émission	Nombre d'actions ordinaires
Au 1er janvier 2006	437 158	20 670	63 273 655
Exercice de 16.266 options d'action	103	440	16 266
Incorporation des primes d'émission au capital	20 670	-20 670	
Remboursement du capital	-101 251		
Au 1er janvier 2007	356 680	440	63 289 921
Exercice de 1.831 options d'action	10	49	1 831
Incorporation des primes d'émission au capital	440	-440	
Au 31 décembre 2007	357 130	49	63 291 752

Toutes les actions ordinaires sont entièrement libérées et ont un pair comptable de 5,643 euros.

Un état de réconciliation relatif aux options d'achat d'actions figure dans la note '12. Paiement fondé sur des actions'.

Réserve légale

En vertu des dispositions du droit comptable belge, 5 % du bénéfice annuel net après impôt de la société Mobistar S.A. doit être affecté à la réserve légale, jusqu'à ce que cette dernière atteigne 10 % du capital social.

	2007	2006
Au 1er janvier	35 038	21 024
Affectation de 5 % du bénéfice net de l'exercice	675	14 014
Au 31 décembre	35 713	35 038

Bénéfice reporté

	2007	2006
Au 1er janvier	371 617	238 397
Résultat de la période après impôts	289 835	299 543
Transfert vers la réserve légale	-675	-14 014
Dividende payé	-284 813	-151 896
Moins-value réalisée sur vente d'actions propres	0	-1 645
Juste valeur du plan d'achat d'actions	0	1 921
Coût des transactions imputées en capitaux propres	-824	-689
Au 31 décembre	375 140	371 617

Rémunération des actionnaires

Lors de l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires qui se tiendra le 7 mai 2008, le Conseil d'Administration proposera l'approbation du régime de rémunération des actionnaires suivant:

Dividende 2007

Conformément à la décision prise par l'Assemblée Générale des actionnaires du 5 mai 2007, un programme de rachat d'actions est actuellement en cours. Le nombre d'actions recevant un dividende basé sur la distribution du résultat 2007 sera limité à 62 millions d'actions.

Nombre d'actions ordinaires à la date de paiement du dividende	62 000 000
Dividende ordinaire brut par action ordinaire, en euros	2,80
Total dividende 2007 (en 000 d'euros)	173 600

Le dividende relatif à l'exercice 2007 n'a pas été constaté comme une dette à la date du bilan, étant donné que l'approbation à donner par l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires surviendra après la date du bilan.

Dividende 2006

Nombre d'actions ordinaires au 31 décembre 2006	63 289 921
Dividende ordinaire brut par action ordinaire, en euros	2,70
Dividende extraordinaire brut par action ordinaire, en euros	1,80
Total dividende 2006 (en 000 d'euros)	284 805

Réduction du capital social en 2006

Nombre d'actions ordinaires au 2 août 2006	63 281 806
Réduction de capital par action ordinaire, en euros	1,60
Total réduction de capital (en 000 d'euros)	101 251

Le versement de la réduction du capital social a eu lieu en août 2006 après l'approbation à donner par l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires et après la publication au Moniteur belge.

Gestion du capital

Le principal objectif de la gestion du capital du Groupe consiste à assurer le maintien d'une notation de crédit forte pour soutenir ses activités et maximiser la valeur pour les actionnaires.

Le Groupe gère la structure de son capital et procède aux ajustements, à la lumière de l'évolution des conditions économiques. Pour préserver ou ajuster la structure du capital, le Groupe peut adapter le paiement du dividende aux actionnaires, restituer du capital aux actionnaires, procéder au rachat d'actions ou émettre de nouvelles actions. Aucun changement n'a été apporté aux objectifs, méthodes ou processus durant les exercices clôturés au 31 décembre 2007 et au 31 décembre 2006.

12. Paiement fondé sur des actions

Plan d'options d'action 2001

Le 20 novembre 2000, le Comité de Rémunération a autorisé l'émission d'un total de 1.977.608 options d'action attribuables à ses collaborateurs, convertibles en un nombre équivalent d'actions. La période de souscription allait du 1er décembre 2000 au 31 décembre 2000. Le prix d'exercice unitaire des options d'action a été fixé à 34,15 euros et a diminué pour atteindre 32,55 euros suite à la réduction de capital décidée par l'Assemblée Générale des actionnaires en date du 3 mai 2006. Aucune restriction n'est associée aux options d'action proposées à la souscription. Un total de 849.883 options d'action a en définitive été octroyé, le solde de 1.127.725 étant annulé. Au départ, les options d'action pouvaient être exercées au cours des périodes suivantes:

Janvier 2004	maximum 50 % de l'ensemble des options d'action octroyées
Septembre 2004	maximum 75 % de l'ensemble des options d'action octroyées
Juillet 2005	100 % de l'ensemble des options d'action octroyées

notes concernant les états financiers consolidés

La période d'exercice a été prorogée comme suit: janvier 2006, septembre 2006, janvier 2007, septembre 2007 et juillet 2008. Les autres modalités et conditions des options d'action n'ont pas été modifiées.

	31.12.2007	31.12.2006
Nombre d'options d'action au début de l'exercice	1 831	18 097
Nombre d'options d'action exercées durant l'exercice	-1 831	-16 266
Nombre d'options d'action à la fin de l'exercice	0	1 831
Nombre d'options d'action exerçables à la fin de l'exercice	0	1 831

Plans d'achat d'actions 2005 et 2006

Le Comité de Rémunération de Mobistar a approuvé en 2005 et en 2006 des plans d'achat d'actions (DSPP), par le biais desquels le personnel de Mobistar acquiert le droit d'acheter des actions Mobistar à un cours d'achat réduit, représentant 100/120ème du cours du marché. En vertu des dispositions du plan, les actions sont immédiatement attribuées à la date d'octroi, mais ne peuvent pas être vendues pendant une période de 2 années à compter de la date d'achat. Les actions émises dans le cadre de ces plans sont assorties du droit à percevoir des dividendes à compter de la date d'émission. Mobistar a racheté sur le marché des actions propres réservées à cette fin. La juste valeur des actions émises dans le cadre des plans a été déterminée comme la différence entre le cours de bourse des actions à la date d'octroi et le prix de souscription. L'impact de la période de restriction de deux années n'est pas significatif, étant donné que les actions sont négociées sur un marché très actif et liquide.

	DSPP 2006	DSPP 2005
Début de la période de souscription	12 avril 2006	1 septembre 2005
Fin de la période de souscription	21 avril 2006	14 septembre 2005
Nombre d'actions vendues au personnel de Mobistar	150 750	82 866
Prix de souscription par action (€)	50,11	52,91
Prix de l'action à la fin de la période de souscription (€)	62,85	64,95
Juste valeur par action (€)	12,74	12,04
Juste valeur du plan d'achat d'actions reconnue en charge (000 €)	1 921	998

13. Provisions à long terme (en 000 d'euros)

	01.01.2007	Additions	Utilisations	Annulation	Effet d'escompte	31.12.2007
Litiges	5 295	1 178	-303	-965	0	5 205
Coût de démantèlement des sites réseau	6 879	800	-515	0	313	7 477
Coût de remise à neuf des immeubles loués	795	260	0	0	0	1 055
Total	12 969	2 238	-818	-965	313	13 737

	01.01.2006	Additions	Utilisations	Annulation	Effet d'escompte	31.12.2006
Litiges	4 429	1 275	-409	0	0	5 295
Coût de démantèlement des sites réseau	5 895	1 298	-550	0	236	6 879
Coût de remise à neuf des immeubles loués	672	123	0	0	0	795
Total	10 996	2 696	-959	0	236	12 969

Litiges en suspens

Mobistar est partie à plusieurs procédures judiciaires, dans lesquelles des personnes physiques ou morales tierces réclament la réparation de dommages qu'elles prétendent avoir subis. Chaque litige est examiné de manière individuelle afin d'évaluer la probabilité que des ressources seront nécessaires au règlement de celui-ci et de s'assurer que les hypothèses dont il est tenu compte pour calculer la provision sont adéquates.

Les litiges en suspens se sont développés durant les années précédentes et il est raisonnable de prévoir qu'ils feront l'objet d'une décision judiciaire ou seront résolus de commun accord au cours des prochaines années.

Provision pour le démantèlement des sites du réseau

Les principales hypothèses utilisées pour le calcul de la provision pour le démantèlement des sites du réseau sont les suivantes:

	31.12.2007	31.12.2006
Nombre de sites réseau, VOXmobile inclus	4 175	3 858
Coût moyen de démantèlement par site (000 euros)	11	11
Taux d'inflation	2,0%	2,0%
Taux d'escompte	4,0%	4,0%

Il est pratiquement impossible d'évaluer le calendrier des sorties de trésorerie, car, bien que basée sur l'hypothèse selon laquelle tous les sites du réseau seront démantelés à l'avenir, la provision est calculée en tenant compte du terme connu des contrats de location existants, mais avec une probabilité élevée de renouvellement à chaque date de prorogation.

La provision pour le démantèlement des sites du réseau sera également ajustée lorsque des éléments objectifs montrent que des changements technologiques ou législatifs futurs auront un impact sur le montant de la provision.

Coûts de remise en état des bâtiments loués

La provision pour remise en état des bâtiments loués à usage de bureau résulte d'obligations contractuelles et est évaluée sur base du niveau des coûts exposés par le passé dans le cadre de transactions similaires. Les coûts de remise en état ne seront pas exposés avant fin 2008 au plus tôt.

Équipement électrique et électronique désaffecté

Selon la directive européenne et l'interprétation IFRIC 6 relatives aux équipements de cette nature, Mobistar est responsable du traitement et du recyclage de tout équipement de ce type acquis jusqu'au 13 août 2005.

Mobistar procède à la vente de son matériel électrique et électronique désaffecté auprès d'un fournisseur dûment agréé à un prix de vente net qui comprend l'ensemble des obligations requises par la directive européenne. L'accord conclu avec ce fournisseur comprend également les obligations contractées par Mobistar avant le 13 août 2005. Il n'y a donc pas lieu de reconnaître une provision à ce titre dans les états financiers de Mobistar.

14. Instruments financiers (en 000 d'euros)

Objectifs et politiques de gestion des risques financiers

Les principaux instruments financiers de Mobistar, autres que les dérivés, se composent des prêts bancaires et inter-sociétés, des découverts, des liquidités en banque et des dépôts bancaires et inter-sociétés à court terme. Le principal objectif de ces instruments financiers est de collecter des fonds pour le financement des activités de Mobistar. Mobistar dispose également de divers autres actifs et passifs financiers, tels que les créances et les dettes commerciales, afférents directement à ses activités.

Risque de taux d'intérêt

L'entreprise n'est pas exposée à un risque de taux d'intérêt significatif.

Risque de change

L'entreprise n'est pas exposée à un risque de change significatif.

notes concernant les états financiers consolidés

Il convient d'observer que la politique de Mobistar n'autorise pas les transactions spéculatives en matière d'instruments financiers.

Par voie de conséquence, les principaux risques découlant des instruments financiers de Mobistar sont le risque de crédit et le risque de liquidité:

Risque de crédit

Mobistar ne négocie qu'avec des tierces parties reconnues et solvables. La politique prônée par Mobistar veut que tous les clients désireux de bénéficier de modalités de crédit soient soumis aux procédures de vérification de solvabilité. En outre, les soldes des créances commerciales sont contrôlés en permanence. Voir notes 7 & 8.

Risque de liquidité

L'objectif poursuivi par Mobistar est de maintenir un équilibre entre la continuité et la souplesse de son financement, ceci en recourant à des découverts bancaires, des prêts bancaires et des prêts inter-sociétés. Nous renvoyons au tableau synthétisant le profil d'échéance des actifs et passifs financiers.

Prêts et emprunts productifs d'intérêts

	Montant nominal	Taux d'intérêt	Maturité	31.12.2007	31.12.2006
Facilité de crédit 'revolving' non garantie auprès du Groupe France Télécom	250 000	Euribor + 0,30	31.12.2010	0	0
Total des dettes et emprunts à long terme				0	0
Facilité de crédit à court terme pour l'équilibrage de trésorerie auprès de France Télécom	250 000	fixé lors de l'emprunt	sur demande	0	0
Lignes de crédit non engagées auprès de diverses institutions bancaires	50 900	fixé lors de l'emprunt	sur demande	0	0
Part de l'emprunt de l'association momentanée 'Irisnet'	2 727 maximum	fixé lors de l'emprunt	sur demande	2 303	2 445
VOXmobile: facilité de crédit auprès de la SNCI	3 800	4,75%	Sept 2012 *	3 800	
Total des dettes et emprunts à court terme				6 103	2 445

* A la demande de l'actionnaire principal, la facilité de crédit avec la SNCI devrait être remboursée en mars 2008.

Justes valeurs

	Valeur comptable		Juste valeur	
	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2007	31.12.2006
<u>Actifs financiers</u>				
Liquidités	6 355	1 680	6 355	1 680
Dépôts à court terme	899	66 351	899	66 351
Autres actifs financiers (non-courants)	201	195	201	195
Créances à long terme (non-courantes)	8 537	0	7 926*	0
<u>Dettes financières</u>				
Part de l'emprunt de l'association momentanée 'Irisnet'	2 303	2 445	2 303	2 445
Emprunt SNCI	3 800		3 154*	

* Taux d'actualisation (hypothèse) 4 %

La valeur comptable des liquidités et des dépôts à court terme est réputée représenter leur juste valeur en tenant compte de l'échéance à court terme y afférente. Les autres actifs financiers non courants sont évalués au coût amorti, lequel est réputé représenter leur juste valeur.

La valeur comptable du prêt de coentreprise est réputée représenter sa juste valeur en tenant compte de l'échéance à court terme y afférente.

Echéancier

Au 31 décembre 2007	Montant	Echéant dans l'année	Echéant dans les 2 à 5 ans	Echéant après 5 ans
<u>Actifs financiers</u>				
Liquidités	6 355	6 355		
Dépôts à court terme	899	899		
Autres actifs financiers (non-courants)	201			201
Créances à long terme (non-courantes)	8 537	2 135	6 402	
<u>Dettes financières</u>				
Part de l'emprunt de l'association momentanée 'Irisnet'	2 303	2 303		
Emprunt SNCI	3 800	3 800		
Au 31 décembre 2006	Montant	Echéant dans l'année	Echéant dans les 2 à 5 ans	Echéant après 5 ans
<u>Actifs financiers</u>				
Liquidités	1 680	1 680		
Dépôts à court terme	66 351	66 351		
Autres actifs financiers (non-courants)	195			195
<u>Dettes financières</u>				
Part de l'emprunt de l'association momentanée 'Irisnet'	2 445	2 445		

15. Dettes commerciales et autres dettes courantes (en 000 d'euros)

	31.12.2007	31.12.2006
<u>Dettes commerciales</u>	268 738	240 685
<u>Dettes sociales et salariales</u>		
Rémunérations et indemnités de préavis	2 605	2 711
Cotisations de sécurité sociale	4 408	7 130
Pécule de vacances	14 297	17 026
Prime de performance et participation aux bénéfices	6 435	3 399
Autres	2 692	1 576
Total	30 437	31 842
<u>Taxes exigibles</u>		
Impôt sur le revenu - 2005	0	1 111
Impôt sur le revenu - 2006	18 217	18 513
Impôt sur le revenu - 2007	16 148	
Total	34 365	19 624
<u>Autres dettes</u>		
Dividende 2004	65	98
Dividende 2005	167	178
Dividende 2006	381	
Remboursement du capital 2006	0	387
Autres dettes envers les autres actionnaires VOXmobile *	8 919	
Autres dettes	1 712	407
Total	11 244	1 070

* Analyse des passifs éventuels voir Note 3.

Les dettes commerciales ne portent pas d'intérêt et sont normalement réglées à 30 jours.

notes concernant les états financiers consolidés

16. Compte de résultat (en 000 d'euros)

Chiffre d'affaires

	2007	2006
Chiffre d'affaires des contrats d'abonnement	910 389	904 780
Chiffre d'affaires des cartes prépayées	221 386	238 909
Revenu d'interconnexion	292 967	336 053
Revenu de sous-location des sites partagés	2 336	2 830
Autres services	18 299	13 508
Total du chiffre d'affaires de la téléphonie	1 445 377	1 496 080
Vente de matériel	64 228	50 750
Total	1 509 605	1 546 830

Autres produits d'exploitation

	2007	2006
Dépenses rechargées aux filiales de France Télécom	12 598	12 881
Frais administratifs facturés aux clients et aux tiers	11 472	9 280
Services délivrés aux autorités judiciaires	2 648	2 456
Autres produits d'exploitation	3 616	3 152
Total	30 334	27 769

Autres coûts d'acquisition des produits et services vendus

	2007	2006
Achat des produits	77 651	62 458
Achat des services	95 316	93 361
Total	172 967	155 819

Le coût d'achat des services a augmenté sous l'effet des coûts de lancement exposés dans le cadre des activités ADSL et de la hausse du nombre de sites du réseau.

Services et biens divers

	2007	2006
Charges locatives	25 006	21 421
Frais d'entretien	23 360	28 386
Honoraires	56 183	44 320
Frais administratifs	20 983	18 977
Commissions	110 892	118 829
Service universel	6 528	14 814
Frais de publicité	49 196	51 175
Autres	7 690	7 126
Total	299 838	305 048

Les services et biens divers sont présentés après déduction des coûts internes capitalisés en immobilisations corporelles et incorporelles, pour un montant total de 937 milliers d'euros en 2007 et 1.756 milliers d'euros en 2006. Les coûts du service universel ont été réévalués selon les critères de calculs établis par le régulateur qui diffèrent de manière significative des hypothèses initiales prises en

considération en 2005. Du total des coûts actés durant l'exercice 2006, soit 14.814 milliers d'euros, 4.050 milliers d'euros sont afférents au second semestre 2005.

Avantages du personnel

	2007	2006
Avantages du personnel à court terme	99 589	95 623
Cotisations de sécurité sociale	26 519	30 110
Assurance-groupe et assurance soins de santé	6 657	7 166
Autres frais du personnel	2 949	2 888
Total	135 714	135 787

Les avantages du personnel à court terme sont présentés après déduction des coûts capitalisés en immobilisations corporelles et incorporelles, pour un montant total de 3.748 milliers d'euros en 2007 et 7.024 milliers d'euros en 2006.

Le nombre moyen de collaborateurs exprimé en équivalents temps plein, en légère augmentation, est passé de 1.628,8 en 2006 à 1.650,0 en 2007, en raison de l'entrée de VOXmobile dans le périmètre de consolidation à partir du 2 juillet 2007 (ETP VOXmobile : 113,0 inclus).

Autres charges d'exploitation

	2007	2006
Dépréciation des stocks	-947	-34
Clients douteux - correction de valeur	9 010	8 049
Taxes locales sur antennes GSM et pylônes	4 331	5 072
Taxes immobilières	2 332	1 828
Provisions à long terme	-585	316
Autres charges d'exploitation	93	238
Total	14 234	15 469

Les taxes locales sur les mâts et les antennes GSM sont traitées comme précisé dans la note '8. Autres actifs courants'.

Charges financières nettes

	2007	2006
<u>Produits financiers</u>		
Intérêts sur dépôts et comptes courants bancaires	2 879	1 986
Autres produits financiers	324	157
Total	3 203	2 143
<u>Charges financières</u>		
Intérêt sur dettes financières	1 410	350
Autres charges financières	1 895	1 005
Total	3 305	1 355
Total des charges financières nettes	-102	788

notes concernant les états financiers consolidés

17. Relations avec les parties liées (en 000 d'euros)

Relations avec les sociétés liées

Bilan et compte de résultat

	31.12.2007	31.12.2006
<u>Actifs et passifs</u>		
Créances commerciales à court terme	44 737	24 632
Dépôts à court terme	900	64 268
<u>Dettes</u>		
Dettes commerciales à court terme	24 631	19 224
<u>Revenus et charges</u>		
Ventes	63 184	73 312
Achats	48 017	57 543

Les états financiers consolidés se composent des états financiers de la société Mobistar S.A., 100 % des sociétés VOXmobile S.A., Topline Distributions S.A. et Moskito Productions S.A., et 50 % des intérêts détenus par France Télécom dans l'association momentanée 'Irisnet', en raison du fait que Mobistar contrôle l'association momentanée avec son partenaire Telindus et assume les risques liés à cette activité en lieu et place de France Télécom.

La société tête du groupe à laquelle Mobistar S.A. appartient est France Télécom, place d'Alleray 6, 75505 Paris Cedex 15, France.

Parties liées – transactions en 2007

	Ventes aux parties liées	Achats aux parties liées	Montants dus par les parties liées	Montants dus aux parties liées
<u>Maison mère ultime</u>				
France Télécom - Trafic et services	45 299	32 307	32 810	15 995
France Télécom - Dépôt cash-pool et dérivés	2 465	1 090	974	0
<u>Filiales de France Télécom</u>				
Services de téléphonie	15 420	14 620	11 853	8 636
Total	63 184	48 017	45 637	24 631

Parties liées – transactions en 2006

	Ventes aux parties liées	Achats aux parties liées	Montants dus par les parties liées	Montants dus aux parties liées
<u>Maison mère ultime</u>				
France Télécom - Trafic et services	39 539	38 553	10 471	11 871
France Télécom - Dépôt cash-pool et dérivés	1 807	268	64 268	0
<u>Filiales de France Télécom</u>				
Services de téléphonie	21 309	17 376	14 161	7 353
Frais de consultance	10 657	1 346		0
Total	73 312	57 543	88 900	19 224

Modalités et conditions des transactions avec les parties liées

Les modalités et conditions appliquées aux ventes et aux achats de trafic et de services, au contrat de gestion centralisée de la trésorerie, et au contrat de facilité de crédit revolving sont déterminées dans le respect des conditions en vigueur sur le marché.

A la date du bilan, aucune partie liée ne bénéficie d'une quelconque garantie et aucune d'elles n'a octroyé de garantie quelconque à Mobistar. Aucune correction de valeur sur des créances dues par des parties liées n'a été actée à la date du bilan.

Relations avec les membres du Conseil d'Administration et du Comité de direction

Tous les avantages du personnel, y compris les cotisations de sécurité sociale, attribués aux membres du Comité Exécutif de Mobistar sont les suivants:

	2007	2006
Avantages du personnel à court terme	3 359	3 220
Assurance-groupe	421	445
Paiements fondés sur des actions	0	1 338
Total des avantages du personnel	3 780	5 003

La rémunération totale attribuée aux membres du Conseil d'Administration (hormis les avantages normaux du CEO inclus dans le tableau ci-dessus) est la suivante:

	2007	2006
Rémunération totale	284	262

Participation des membres du Comité de direction aux plans d'options d'action et d'achat d'actions

Plan d'options d'action 2001

Toutes les options d'achat d'actions attribuées aux membres et aux anciens membres du Comité de direction de Mobistar ont été exercées.

Plans d'achat d'actions 2005 et 2006

Les membres et les anciens membres du Comité de direction de Mobistar ont acheté un total de 37.500 actions en 2005 et de 105.000 actions en 2006 selon les modalités et les conditions décrites dans la note '12. Paiement fondé sur des actions'. La juste valeur des actions achetées s'élevait à 452 milliers d'euros (DSPP 2005) et à 1.338 milliers d'euros (DSPP 2006). Aucun nouveau plan n'a vu le jour en 2007.

Hypothèque VOXmobile

Les CEO accordent une hypothèque de premier rang sur leurs actions de l'entreprise en faveur de Mobistar afin de garantir les obligations de fournir des actions optionnelles à Mobistar et les obligations d'indemnisation des CEO aux termes de l'accord d'achat des actions.

notes concernant les états financiers consolidés

18. Engagements hors bilan (en 000 d'euros)

Dépenses d'investissement et de marchandises

	Engagements fin		< 1 an	1-3 ans	3-5 ans	> 5 ans
	2006	2007				
Immobilisations corporelles et						
incorporelles	39 262	66 710	66 710	0	0	0
Marchandises	10 562	8 916	8 916	0	0	0

Coûts des contrats de location simple

	Engagements fin		< 1 an	1-3 ans	3-5 ans	> 5 ans
	2006	2007				
Immeubles de bureaux	19 646	19 894	7 158	15 446	264	932
Sites réseau	174 652	169 100	19 247	39 656	41 258	65 033
Voitures	11 821	10 792	879	6 327	3 586	0
Total	206 119	199 786	27 284	61 429	45 108	65 965

Garanties octroyées

	Engagements fin		< 1 an	1-3 ans	3-5 ans	> 5 ans
	2006	2007				
Total	8 454	9 278	1 292	3 427	1 090	3 469

Les garanties octroyées ont trait à divers contrats de location et à des engagements de performance accordés à certains clients professionnels. Aucune autre sûreté (hypothèque, nantissement ou autre) n'a été octroyée sur les actifs de Mobistar en date du 31 décembre 2007.

Evénements survenus après la date de clôture du bilan

Aucun événement entraînant des ajustements ne s'est produit entre la date du bilan et la date à laquelle la publication des états financiers a été autorisée, hormis l'événement révélé à la note 14 et relatif au prêt avec la SNCI.

19. Information sectorielle (en 000 d'euros)

Le reporting de gestion interne de Mobistar au Conseil d'Administration et à la Direction générale est structuré par secteur d'activité.

Les secteurs d'activité de premier niveau sont identifiés comme suit:

- Secteur d'activité 'Téléphonie mobile': fournit de l'équipement et des services de téléphonie mobile aux clients résidentiels et professionnels.
- Secteur d'activité 'Téléphonie Fixe': rend des services de téléphonie vocale fixe, de données et d'Internet aux clients résidentiels et professionnels.

Aucun secteur géographique de deuxième niveau n'a été sélectionné, étant donné qu'aucun critère requis n'est satisfait.

Les prix de transfert entre secteurs d'activité sont déterminés d'une manière similaire aux transactions avec des tierces parties. Les produits et charges par secteur et le résultat par secteur comprennent les transactions intersectorielles, celles-ci étant éliminées en consolidation.

notes concernant les états financiers consolidés

31.12.2007

en milliers d'€

	Mobile	Fixe	Non-alloué	Total
Actifs	1 105 968	69 087	6 274	1 181 329
Passifs	350 214	20 615	41 591	412 420
Investissements	140 368	6 459	0	146 827
Amortissements	151 749	2 011	0	153 760
Pertes de valeur reconnues en résultat	10 584	0	0	10 584
Dépenses non monétaires autres que les amortissements	0	0	0	0

	Mobile	Fixe	Total consolidé
<u>Chiffre d'affaires</u>			
Chiffre d'affaires de la téléphonie	1 358 435	86 939	1 445 374
Chiffre d'affaires de vente de matériel	63 915	312	64 227
Total du chiffre d'affaires	1 422 350	87 251	1 509 601
Autres produits d'exploitation	28 518	1 820	30 338
Total des produits d'exploitation	1 450 868	89 071	1 539 939

<u>Charges d'exploitation</u>			
Coûts d'interconnexion	-284 603	-40 360	-324 963
Coûts d'acquisition des produits et services vendus	-150 386	-22 460	-172 846
Services et biens divers	-283 793	-16 033	-299 826
Avantages au personnel	-127 015	-8 698	-135 713
Amortissements et pertes de valeur	-162 333	-2 011	-164 344
Autres charges d'exploitation	-14 370	0	-14 370
Total des charges d'exploitation	-1 022 500	-89 562	-1 112 062

Résultat opérationnel	428 368	-491	427 877
Coûts financiers nets			-101
Résultat opérationnel après charges financières nettes			427 776
Impôts sur le résultat			-137 941
Résultat net			289 835

31.12.2006

en milliers d'€

	Mobile	Fixe	Non-alloué	Total
Actifs	1 049 600	67 148	1 025	1 117 773
Passifs	306 812	24 177	23 009	353 998
Investissements	159 358	7 201	0	166 559
Amortissements	164 419	1 316	0	165 735
Pertes de valeur reconnues en résultat	8 015	0	0	8 015
Dépenses non monétaires autres que les amortissements	1 921	0	0	1 921

	Mobile	Fixe	Total consolidé
<u>Chiffre d'affaires</u>			
Chiffre d'affaires de la téléphonie	1 411 543	84 537	1 496 080
Chiffre d'affaires de vente de matériel	50 622	128	50 750
Total du chiffre d'affaires	1 462 165	84 665	1 546 830
Autres produits d'exploitation	26 042	1 727	27 769
Total des produits d'exploitation	1 488 207	86 392	1 574 599

<u>Charges d'exploitation</u>			
Coûts d'interconnexion	-304 541	-43 350	-347 891
Coûts d'acquisition des produits et services vendus	-133 313	-22 506	-155 819
Services et biens divers	-289 222	-15 826	-305 048
Avantages au personnel	-126 365	-9 422	-135 787
Amortissements et pertes de valeur	-172 434	-1 316	-173 750
Autres charges d'exploitation	-13 864	-1 605	-15 469
Total des charges d'exploitation	-1 039 739	-94 025	-1 133 764

Résultat opérationnel	448 468	-7 633	440 835
Coûts financiers nets			-788
Résultat opérationnel après charges financières nettes			441 623
Impôts sur le résultat			-142 080
Résultat net			299 543

notes concernant les états financiers consolidés

20. Intérêts dans l'association momentanée 'Irisnet' (en 000 d'euros)

Les intérêts détenus dans l'association momentanée 'Irisnet' sont consolidés ligne par ligne selon la méthode de consolidation proportionnelle.

Les montants globaux des intérêts détenus dans l'association momentanée, y compris les transactions intra-groupe, sont détaillés comme suit:

	31.12.2007	31.12.2006
Actifs non-courants	8	8
Actifs courants	2 491	2 110
Total actifs	2 499	2 118
Capitaux propres	-11 443	-11 225
Dettes courantes	13 942	13 343
Total capitaux propres et dettes	2 499	2 118
Produits	4 702	4 140
Charges	4 920	5 081

Les relations intra-groupe entre Mobistar et l'association momentanée sont évaluées comme suit:

	31.12.2007	31.12.2006
<u>Actifs et dettes</u>		
Actifs courants - créances commerciales	21 076	19 729
Dettes courantes - dettes commerciales	11 645	10 773
Dettes courantes - revenus différés	9 431	8 956
<u>Produits et charges</u>		
Ventes	4 943	4 368
Achats	4 943	4 368

Mobistar n'a encouru aucune éventualité en son nom propre, conjointement avec son partenaire dans l'association momentanée ou avec l'association momentanée elle-même.

De même, Mobistar et l'association ne sont engagés dans aucun investissement en capital, soit seul, soit conjointement.

rapport du commissaire

à l'Assemblée Générale des actionnaires de la société anonyme Mobistar sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2007

Conformément aux dispositions légales, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur les comptes consolidés ainsi que les mentions complémentaires requises.

Attestation sans réserve des comptes consolidés

Nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de Mobistar S.A. et de ses filiales (le «Groupe») pour l'exercice clos le 31 décembre 2007, établis conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS), telles qu'adoptées dans l'Union européenne, et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique. Ces comptes comprennent le bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2007, le compte de résultats consolidé et les états consolidés de flux de trésorerie et de variations des capitaux propres pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les annexes reprenant le résumé des principales règles d'évaluation et d'autres notes explicatives. Le total du bilan consolidé s'élève à € 1.181.328 mille et le compte de résultats consolidé se solde par un bénéfice de l'exercice, part du Groupe, de € 289.835 mille.

Responsabilité du Conseil d'Administration dans l'établissement et la présentation sincère des comptes consolidés

L'établissement des comptes consolidés relève de la responsabilité du Conseil d'Administration. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; le choix et l'application de règles d'évaluation appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du commissaire

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes consolidés sur la base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle conformément aux dispositions légales et selon les normes de révision applicables en Belgique, telles qu'édictées par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Ces normes de révision requièrent que notre contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Conformément aux normes de révision précitées, nous avons mis en œuvre des procédures de contrôle en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations

fournis dans les comptes consolidés. Le choix de ces procédures relève de notre jugement, de même que l'évaluation du risque que les comptes consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Dans le cadre de cette évaluation du risque, nous avons tenu compte du contrôle interne en vigueur au sein du Groupe pour l'établissement et la présentation sincère des comptes consolidés afin de définir les procédures de contrôle appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe. Nous avons également évalué le bien-fondé des règles d'évaluation, le caractère raisonnable des estimations comptables significatives faites par le Groupe, ainsi que la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Enfin, nous avons obtenu du Conseil d'Administration et des préposés du Groupe les explications et informations requises pour notre contrôle. Nous estimons que les éléments probants recueillis fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

Opinion

A notre avis, les comptes consolidés clos le 31 décembre 2007 donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du Groupe arrêtés au 31 décembre 2007, ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux IFRS, telles qu'adoptées dans l'Union européenne, et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Mentions complémentaires

L'établissement et le contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés relèvent de la responsabilité du Conseil d'Administration.

Notre responsabilité est d'inclure dans notre rapport les mentions complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes consolidés:

- Le rapport de gestion sur les comptes consolidés traite des informations requises par la loi et concorde avec les comptes consolidés. Toutefois, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la description des principaux risques et incertitudes auxquels l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation sont confrontées, ainsi que de leur situation, de leur évolution prévisible ou de l'influence notable de certains faits sur leur développement futur. Nous pouvons néanmoins

rapport du commissaire

confirmer que les renseignements fournis ne présentent pas d'incohérences manifestes avec les informations dont nous avons connaissance dans le cadre de notre mandat.

Bruxelles, le 17 mars 2008

Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises SCCRL
Commissaire
Représentée par



Herman Van den Abeele
Associé